



Mont
Saint
Aignan

CONSEIL MUNICIPAL

du 3 février 2022 à 18 h 30

Conseillers en exercice : 33

Présidence : Mme Catherine FLAVIGNY, Maire.

Date de la convocation : 26 janvier 2022

Étaient présents :

Mme Catherine FLAVIGNY, Maire

Adjoints

M. François VION

M. Gaëtan LUCAS

Mme Martine CHABERT-DUKEN

Mme Stéphanie TOURILLON

M. Bertrand CAMILLERAPP

M. Thomas SOULIER

Mme Françoise CHASSAGNE

Mme Cécile GRENIER

Conseillers municipaux

M. Nicolas CALEMARD

M. Thibault GANCEL

M. Alain SARRAZIN

M. Benjamin DUCA-DENEUVE

M. Gérard RICHARD

M. Pierre CONIL

Mme Brigitte PETIT

M. Pascal MAGOAROU

Mme Isabelle VION

Mme Claudie MAUGÉ

Mme Nathalie ADRIAN

Mme Christine LECLERCQ

Mme Laurence LECHEVALIER pouvoir à
Martine CHABERT-DUKEN jusqu'à 18h45

Mme Sylvie NICQ-CROIZAT

Mme Valérie BERTEAU

M. Alexandre RIOU

Mme Laure O'QUIN pouvoir à Gérard
RICHARD jusqu'à 18h45

Mme Carole BIZIEAU

M. Arnaud BARROIS pouvoir à Nathalie
ADRIAN à compter de 19h18

M. Stéphane HOLÉ

M. Jérôme BESNARD

Excusé(es) :

Mme Michèle PRÉVOST

Pouvoir à Mme Françoise CHASSAGNE

M. Fabien POISSON

Pouvoir à M. Thibaut GANCEL

Mme Marion DIARRA

Pouvoir à Mme Cécile GRENIER

La séance ayant été déclarée ouverte, M Benjamin DUCA-DENEUVE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Ordre du jour

N° 2022-02-01 - Conseil Municipal du 16 décembre 2021 – Approbation du procès-verbal.
Madame le Maire

N° 2022-02-02 - Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée
au Maire par délibérations n° 2021-07-04 du 10 juillet 2021 Madame le Maire

N° 2022-02-03 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 – Budget principal - Ville.
François VION

N° 2022-02-04- Rapport d'orientation budgétaire - Budget annexe –Centre nautique et de
remise en forme "eurocéane". François VION

Questions orales.

Procès-verbal

N° 2022-02-01- Conseil Municipal du 16 décembre 2021 – Approbation du procès-verbal.

Rapporteur : Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Alors, chers collègues, je vous propose de commencer ce Conseil Municipal et, donc, je vais donner la parole à Benjamin Duca pour faire l'appel. Merci Benjamin.

Benjamin DUCA-DENEUVE : Merci Madame le Maire. Bonsoir à tous. Catherine Flavigny, François Vion, Martine Chabert, Bertrand Camillerapp, Françoise Chassagne, Gaëtan Lucas, Stéphanie Tourillon, Thomas Soulier, Cécile Grenier, Michèle Prévost est excusée et donne pouvoir à Françoise Chassagne, Nicolas Calemard, Alain Sarrazin, Gérard Richard, Brigitte Petit, Isabelle Vion, Nathalie Adrian, Laurence Lechevalier est excusée et donne pouvoir à Martine Chabert, Valérie Berteau, Laure O'Quin est excusée et donne pouvoir à Gérard Richard, Fabien Poisson est excusé et donne pouvoir à Thibault Gancel, Arnaud Barrois, Marion Diarra est excusée et donne pouvoir à Cécile Grenier, Jérôme Besnard, Thibault Gancel, Benjamin Duca-Deneuve, Pierre Conil, Pascal Magoarou, Christine Leclercq, Sylvie Nicq-Croizat, Carole Bizieau, Stéphane Holé, Claudie Maugé et Alexandre Riou.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup. Alors, pour commencer, je dois vous faire approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre dernier. Je vais vous demander s'il y a des remarques. Oui, M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Merci Madame le Maire. Bonjour à tous. Je voulais pointer, à la page 49, il est question du label APICité mais qu'on a écrit « Happy City », Ville joyeuse. Alors, je voulais savoir si c'est un nouveau label pour enrichir votre collection ou si vous vous engagiez dans une ...

Catherine FLAVIGNY : C'est APICité.

Pascal MAGOAROU : Vous vous engagez pour égayer votre mandature.

Catherine FLAVIGNY : Ah, ça m'a échappé à la relecture, alors, bon, pourtant, écoutez, voilà, on corrigera, M. Magoarou, merci pour l'indication. Bon, à part ça, vous êtes d'accord M. Magoarou ? Alors, M. Riou, allez-y.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Non, non, juste une petite remarque d'orthographe page 24, donc dans mon intervention, ligne 7 ou 8 : face au creuset, il est écrit « creusées » au lieu de « et », c'est tout.

Catherine FLAVIGNY : Ah ! D'accord, voyez que ça peut échapper mais vous avez raison de le souligner, merci M. Riou. M. Holé, allez-y.

Stéphane HOLE : Merci Madame le Maire. C'est également, je pense, une erreur de frappe, page 16, dans mon intervention, il y a une interjection qui aurait dû être remplacée par l'adverbe "afin" parce que, sinon, la phrase n'a pas de sens.

Catherine FLAVIGNY : Page 16, alors je suis...

Stéphane HOLE : C'est à peu près à la moitié du paragraphe, à la 2, 4, 6, 8ème ligne.

Catherine FLAVIGNY : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : « Passé ces éléments budgétaires », c'est ça ? « Et on trouvait ça très bien ».

Stéphane HOLE : Donc, c'est justement avant.

Catherine FLAVIGNY : Donc, « compte tenu de ces urgences-là », c'est ça ?

Stéphane HOLE : Oui, c'est ça.

Catherine FLAVIGNY : « Il est dommage que vous n'avez pas profité d'un calendrier que vous aviez vous-même fixé ».

Stéphane HOLE : « Afin de passer », pas « hein de passer », ce n'est pas très élégant en plus.

Catherine FLAVIGNY : Ça n'empêchait pas la compréhension. Merci beaucoup. Il n'y a pas d'autres remarques concernant l'approbation du procès-verbal ? Donc, je le soumetts à votre approbation : y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2021 ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **Adopte** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2021.

N° 2022-02-02- Information sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire par délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020.

Rapporteur : Madame le Maire

Je passe aux informations sur les décisions prises conformément à la délégation donnée au Maire et je vous demande si vous avez des questions. M. Magoarou, allez-y.

Pascal MAGOAROU : Il est question de deux recours contre des permis de construire.

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : Il y en a un.

Catherine FLAVIGNY : Il y a le 72.

Pascal MAGOAROU : Permis de construire délivré à la SCI "Une Brique au Chaud".

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : Et un autre, un permis de construire délivré à M. Hammiche. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus sur ces cas-là ?

Catherine FLAVIGNY : Ecoutez, je pense que je n'ai pas à vous donner beaucoup, beaucoup de, comment dire, d'informations sur les endroits ou autres mais je peux quand même vous donner une information. Par exemple, concernant le n° 72, nous avons eu besoin de l'aide de Maître Boyer. Il y a eu des recours des habitants par rapport à cette SCI et, ce que je peux dire, c'est que, finalement, sur ce permis de construire, il devait y avoir 4 maisons, il n'en restera que 2, voilà. Et les habitants se sont défendus mais, comme nous sommes attaqués, quand il y a un permis de construire, c'est finalement vers nous que les habitants se tournent parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le permis de construire, eh

bien, nous avons dû faire appel à Maître Boyer et ça se solde par quelque chose qui convient aux habitants de ce quartier-là, voilà. Ça, c'est une première chose et puis, ensuite, il y a un deuxième permis de construire, c'est la même chose et, là, je peux vous dire qu'il s'agissait d'un problème de limite séparative, voilà, et il n'y avait pas d'accord entre les uns et les autres sur la limite séparative mais je ne peux pas vous en dire plus, M. Magoarou, voilà. Oui ?

Pascal MAGOAROU : J'avais une autre question : c'est sur l'exercice du droit de préemption. Alors, ça devient classique, pour des garages ?

Catherine FLAVIGNY : Oui.

Pascal MAGOAROU : Rue Frontin, donc il s'agit d'une somme de 13.500 €.

Catherine FLAVIGNY : Oui

Pascal MAGOAROU : C'est pour un ou plusieurs garages, je ne sais pas trop.

Catherine FLAVIGNY : Ça doit être un.

Pascal MAGOAROU : D'accord et on a remarqué, dans le document, là, qui est joint, que, en fait le transfert de l'Hôtel de Ville semble acté. On parle d'une étude de l'EPFN qui a mis en évidence l'intérêt d'un tel transfert. Est-ce qu'on pourrait avoir... ?

Catherine FLAVIGNY : Alors...

Pascal MAGOAROU : Communication de cette étude ? Et, un peu plus loin, on dit le « nouveau siège envisagé pour la mairie Place Colbert ». Donc il y a une discordance entre ce qu'on voit d'écrit un peu partout et puis vos propos quand vous dites que...

Catherine FLAVIGNY : Oui ?

Pascal MAGOAROU : Il n'y a rien de fait et, là, encore une fois, on voit que ça paraît pratiquement acté.

Catherine FLAVIGNY : Non, non, alors, je reviens, écoutez, je vais employer des mots très simples mais, à vrai dire, je ne fais qu'employer les mêmes mots et la communication est l'art de la répétition, donc je vais répéter ce que je ne cesse de dire. Nous avons fait une étude de faisabilité. On a longuement communiqué dessus, pour vous tenir au courant, pour savoir s'il était possible de transférer l'Hôtel de Ville d'ici, là-bas, ce n'est pas la peine de réfléchir s'il n'y a aucune possibilité de faire un projet. Donc, l'étude que nous avons demandée à l'EPFN est une étude de faisabilité. Cela ne signifie pas que nous allons faire car je vous ai longuement expliqué la façon dont tout allait se dérouler et Nathalie Adrian avait également complété mes propos en expliquant qu'un Copil... cette fois-ci ça y est... les choses étaient lancées. Elles se sont lancées d'ailleurs, là, il y a quelques jours, même pas, oui, ou à peine quelques, même pas, peut-être une quinzaine de jours ou tout juste, les choses commencent et tous les acteurs de la Place Colbert vont être concernés par toutes les réflexions qui s'engagent avec des ateliers, etc. Ça ne change rien mais, c'est vrai, je le reconnais, que la façon dont c'est tourné, je le reconnais, pourrait laisser penser que c'est fait. Ben, écoutez, au moins la façon dont je m'exprime, là maintenant, très clairement sera notée dans le procès-verbal, comme ça l'est à chaque Conseil Municipal, et vous pouvez vous appuyer sur mes propos. Non, les choses ne sont pas faites, dans un an, on verra plus clair quand tous les acteurs de la Place auront été interrogés et quand la collecte d'informations aura été terminée, je pense que déjà on aura des orientations beaucoup plus claires, voilà ce que je peux dire M. Magoarou.

Pascal MAGOAROU : Est-ce qu'on pourrait avoir communication de cette étude ? Première question et, deuxième question, est-ce qu'on pourrait être associé à ce Copil ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, première question : est-ce que vous pouvez avoir cette étude de faisabilité, c'est ça que vous voulez dire ?

Pascal MAGOAROU : Oui.

Catherine FLAVIGNY : C'est un cabinet qui a réalisé l'étude, je ne sais pas, je me tourne..., je pense que tout est transparent, donc si vous voulez avoir cette étude, je pense qu'on pourra la tenir à disposition, ici, à un moment donné où vous pourrez venir la consulter. Je ne vois pas pourquoi vous ne consulteriez pas cette étude qui a été faite pour cela, voilà, moi, je n'ai rien à cacher, donc, ça, c'est une première réponse. Ensuite, est-ce que vous serez associés ? Là, je crois que je vais passer quand même la parole à Nathalie parce qu'elle sait, de façon beaucoup plus précise que moi, à quel moment vous pouvez intervenir puisque les choses ont déjà démarré avec un diagnostic en marchant et, après, elles se déclinent avec une journée importante qui a été fixée le 2 avril mais, Nathalie, tu vas dire ce que tu sais à ce sujet-là, vas-y.

Nathalie ADRIAN : Merci Madame le Maire. Effectivement, on n'a pas le calendrier précis mais on a, la semaine dernière, commencé par une balade urbaine avec les deux architectes urbanistes du bureau d'études pour leur montrer un peu. On aura un calendrier de Copil et de Cotech. Nous souhaitons vous associer non pas au Copil mais à certaines opérations que nous allons faire puisque le bureau d'études nous a présenté plusieurs mesures de concertation et il y en a qui seront tout-à-fait adaptées à votre participation. J'ai le plaisir aussi de vous annoncer que, le samedi 2 avril, nous allons faire une journée de lancement Place Colbert où il y aura trois balades, normalement, organisées. Le planning n'est pas tout-à-fait fait. Il y aura de toute manière une communication dans le magazine le *Mag* du mois de mars. Il y aura également des communications sur les panneaux de la commune et il y aura peut-être une conférence. On est en train de voir ça avec les services. On est en train de monter un petit peu la journée. On vous en parlera beaucoup plus précisément à la prochaine Commission.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup Nathalie. Alors y a-t-il, sur ces informations qui vous sont données, sur les décisions, un autre souhait de parole ? Non je n'en vois pas, bon, alors on peut continuer avec le Rapport d'Orientation Budgétaire et je vais passer la parole à François Vion.

- **Vu** l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la délibération n° 2020-07-04 du 10 juillet 2020 ;
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**
- **Prend acte** de la communication des décisions énumérées ci-dessus.

18h45 : Arrivée de Laure O'QUIN et Laurence LECHEVALIER.

N°2022-02-03 – Rapport d'orientation budgétaire – Budget principal Ville

Rapporteur : François VION

François VION : Merci Madame le Maire. Voilà, donc Rapport d'Orientation Budgétaire qui est mis à introduire, non seulement, un rapport mais aussi un débat. Concernant l'historique, en fait, de la production de ce Rapport d'Orientation Budgétaire, vous dire que l'exercice, en fait, démarre dès le mois de juin par des notes d'instruction aux services et aux adjoints, que toute la période d'été est mise à profit pour réfléchir et constituer la mise en œuvre de propositions budgétaires qui sont ensuite adressées en septembre au service

Finances. Ensuite, on travaille avec 12 Commissions budgétaires dans lesquelles Madame le Maire et moi-même, la Direction Générale, siégeons. Ces 12 Commissions, en fait, donnent lieu à une proposition d'arbitrage qui est proposée à la Municipalité et, en théorie, nous aurions dû présenter le Rapport d'Orientation Budgétaire plus tôt, en tout cas c'était notre volonté car n'y a aucune obligation réglementaire en la matière si ce n'est d'enchaîner le Rapport d'Orientation Budgétaire avec le budget sous les deux mois. Alors, nous ne l'avons pas fait, c'est une décision politique et une décision de gestion de manière, en fait, à avoir davantage de visibilité sur un certain nombre d'indicateurs. Je sais que d'autres communes l'ont fait, pour autant, il y a eu un certain nombre de faits marquants qui sont survenus, qui nous ont donné raison et nous avons pu donc présenter, le 24 janvier, en Commission Finances, la première épreuve et la seconde en Commission Générale le 27 janvier. Depuis, eh bien, malheureusement, un certain nombre d'éléments nouveaux sont survenus, le premier d'entre eux n'étant pas le moindre, c'est la perte de la Dotation d'Eligibilité aux Territoires Ruraux. Il se trouve que Mont-Saint-Aignan y était éligible et que ça constitue, en investissement, une perte de 100.000 € pour l'année 2022 et, sur le projet de mandature, de 800.000 à 1.000.000 d'euros, ce qui n'est pas effectivement une paille. Et puis, autre fait marquant depuis la dernière Commission Finances et Commission Générale qui explique que l'on sera obligé d'apporter, bien évidemment, une épreuve de budget final qui sera présenté, là, on n'est que sur un rapport mais le budget final sera bien évidemment présenté, refaire une Commission Finances pour trouver, en fait, les bons ajustements puisque nous avons eu connaissance de ces éléments la semaine dernière.

Le deuxième fait marquant est l'explosion du coup de l'électricité pour lequel on avait, en fait, un approvisionnement via la Métropole dans le cadre de nos démarches développement durable. Il se trouve, malheureusement, et nous n'en voulons absolument pas à la Métropole, mais que, vous le savez tous, les coûts de l'énergie ont explosé et qu'il avait été fait recours à un opérateur alternatif, un peu en mode start-up, et qui, malheureusement, est défaillant puisque le modèle économique n'a pas pu tenir face à l'explosion des coûts énergétiques et que la traduction de cela, pour la Ville, ça sera une augmentation de la facture d'électricité de 200.000 €. Comme quoi, il n'est pas facile, aujourd'hui, en fait, de verdir l'électricité de la Ville sans risque, même avec l'appui d'une structure importante comme la Métropole, mais une fois encore, ils ne sont pas en cause. C'est le modèle des opérateurs qui veut ça et donc bien évidemment, ces faits marquants atterrés la semaine dernière n'ont pas pu être présentés dans les dates précédentes et, du coup, n'ont pas pu non plus être neutralisés puisqu'il aurait fallu qu'on repasse en Commission Finances pour représenter une épreuve. Donc, le budget sera corrigé de cela mais forcément d'autres choses puisque ce sont des ressources que nous n'aurons pas ou des coûts qu'on aura en plus et il faudra donc bien trouver des ajustements, voilà.

Je passe donc à la présentation de l'épreuve qui est donc, enfin le sujet qui est passé déjà deux fois, une fois en Commission Finances, une fois en Commission Générale, de manière un peu plus synthétisée puisque une documentation assez fournie, a été présentée lors de ces deux Conseils et que l'objectif est aussi, là, de faire une communication la plus ramassée possible mais détaillée selon vos questionnements, mais ramassée en termes de présentation pour être tout-à-fait compréhensible de tout un chacun. Alors, vous le voyez, derrière moi, du moins j'espère, tout en sachant que je fais une petite parenthèse - dans notre projet de PPI, on a intégré la possibilité, pour le public et pour les élus qui sont au fond de la salle, d'avoir des écrans et donc, prochainement, vous pourrez avoir une meilleure lecture des documents. Alors, le contexte économique global France s'entend, si on le ramène à quelques ratios synthétiques qui vont structurer, en fait, l'activité économique de notre territoire, c'est une croissance qui est forte, annoncée à 4 %, c'est un taux de chômage qui est bas, inférieur à 8 %. Hervé Morin disait l'autre jour que, dans la Manche, ils sont à moins de 5 % de taux de chômage avec les faits donc de construction de toute une chaîne, une filière énergétique et, donc à un moment donné, voilà, quand on est sur les taux de chômage bas, la problématique c'est, finalement, que ça devient un chômage structurel et qu'il est difficile d'aller en-dessous. Les taux de crédit sont bas même si on observe depuis quelques semaines une remontée significative en

proportion puisque les taux d'intérêt, en gros, ont augmenté de 0.50, 0.80 mais, par rapport au taux historique, eh bien ils sont encore relativement bas et, compte tenu, de la remontée des taux, j'encourage ceux qui doivent faire des crédits à le faire dès maintenant, voilà, parce que je pense que ça va continuer à augmenter. Concernant le PIB, il faut le dire, la France a tiré son épingle du jeu de manière remarquable donc avec une croissance à 6 % et donc un PIB forcément qui est anticipé aussi, hors événement exceptionnel, à + 4 %. Donc, ça, ce sont plutôt des forces macro-économiques pour notre territoire. Concernant les faiblesses, vous les connaissez tous, c'est une crise sanitaire et puis, ne l'oublions pas, le plan de sauvetage qui a permis en fait cette croissance, c'est aussi un accroissement de la dette de 169 milliards d'euros. Je rappelle que, il y a quelques années de cela, lors du premier mandat, on avait demandé à faire un effort au bloc communal de 11 milliards d'euros, donc 11 milliards de 169, il s'est traduit par 5.000.000 d'euros de DGF pour la Ville sur la durée du mandat. Donc, quand on voit 169 milliards d'euros, il est à craindre qu'à un moment donné, passées les élections, n'importe quel gouvernement appuie sur un bouton qui permette éventuellement d'arrêter toutes les fuites et de diminuer un peu la dette qui est à + 120 % du PIB. Alors, sur les opportunités d'un point de vue macro-économique et le gouvernement s'y appuie beaucoup d'ailleurs, c'est en fait tous les enjeux de transition énergétique environnementale qui créent en fait un facteur de relance quasiment obligatoire pour tous mais dans la limite des moyens de chacun. Et puis, en menaces, c'est pour nous un plan de réductions globalement des dotations, malheureusement on va en faire les frais, mais plus sous un effet de seuil. Comme je vous le disais tout à l'heure, sur la DETR, c'est une inflation et, là, on en a déjà pas mal parlé lors des différentes Commissions et ça se confirme. Alors, cette inflation, elle est attendue à 3, 4 à 6 % d'augmentation tout en sachant que l'indice d'inflation est l'indice des ménages, ce n'est pas l'indice structurel des coûts d'une ville et que, si on regarde sur les sujets qui nous touchent plus particulièrement et notamment dans le domaine de l'investissement, quand on prend les indices INSEE, vous pouvez tous le faire sur Internet, des coûts d'évolution du bâtiment, c'est une catastrophe et puis une situation géopolitique, je ne vous apprend rien, qui évidemment, avec les tensions actuelles, peut éventuellement déstabiliser un certain nombre d'équilibres. Pour la Ville de MSA, donc qu'est-ce qui va être impactant ? La première, c'est la décision de l'Etat et, pour les habitants du coup, l'augmentation des bases de la Taxe Foncière de 3,4 %. On ne cache pas que, dans un contexte avec l'explosion des dépenses qui ne sont pas liées à notre système de gestion mais à l'inflation, ces 3,4 % sont nécessaires au bon fonctionnement de la Ville mais pas qu'à Mont-Saint-Aignan puisque c'est une augmentation généralisée France entière. Le taux de chômage baisse. Les entreprises peinent à recruter. On peut donc logiquement espérer, contrairement à la période antérieure Covid, que les besoins sociaux vont être un peu moins pressants. Les faiblesses, pour nous, ben, clairement la DETR, j'en ai parlé et puis, aujourd'hui, une structure de dépenses budgétaires qui est à 62 % impactée par les ressources humaines et, donc, s'il devait y avoir une réévaluation autre que celle qui est proposée par l'État sur les salaires face à l'inflation, c'est un sujet, donc, que nous ne maîtrisons pas actuellement et qui pourrait vite faire dérapé, bien évidemment, le budget en termes de dépenses. Sur des opportunités, nous nous y appuyons fortement, et c'est marqué dans le PPI, sur les politiques de subventions qui permettent à la Ville d'avoir recours donc à une partie de ressources qui lui sont apportées et puis, bien évidemment, toujours dans les menaces, les éventuelles réductions de dotations autres que la DETR.

Sur le volet Ressources Humaines, vous pouvez peut-être passer à la diapo suivante, merci. Sur le tableau des effectifs en fait, oui je le refais dans le tableau, ça me permet de suivre, je n'arrive pas à le lire. Sur le tableau donc des effectifs, vous voyez que la Ville conserve des moyens importants au service des habitants avec 278,4 ETP inscrits donc au niveau du budget et 36,1 contractuels, voilà. Donc, les orientations de la Ville concernant les ressources humaines bien évidemment, il y a l'aspect maîtrise budgétaire mais pas que, nous travaillons beaucoup pour améliorer la qualité de vie au travail notamment dans la simplification des instances, des procès, ça, dans un dialogue social renouvelé

avec une volonté véritablement de conserver, de bien maîtriser l'égalité professionnelle et puis, pour côté usagers, de garantir un service de qualité, de rester à l'écoute des usagers et de leurs besoins tout en modernisant les pratiques et services proposés et, en l'occurrence, actuellement plus particulièrement, on travaille sur l'accueil téléphonique, voilà. Et, donc, vous avez après la vision budgétaire, vous voyez ? Donc, presque 12 millions d'euros en fait qui sont consacrés au service de la population directement par l'humain. Comme en 2021, les dépenses de personnels devraient progresser de 1,9 % dont 1,2 % avec le glissement vieillesse technicité et 0,7 % du budget qui sera consacré à l'augmentation de primes d'assurance statutaire au versement de la prime d'inflation aux agents dont le salaire est inférieur à 2.000 € et à la revalorisation des grilles indiciaires des agents de catégorie C.

Concernant les grandes orientations de notre projet de budget 2022, en fait, il y en a cinq et, ces cinq-là, elles nous suivront bien évidemment sur toute la mandature de manière à permettre, en fait, un exercice de transparence le plus possible par rapport aux objectifs politiques et aux engagements qu'on a pris vis-à-vis des électeurs. Ces 5 engagements sont les suivants :

- Faire rayonner le territoire, le valoriser, le faire connaître et assurer un développement harmonieux ;
- Le second est de rester proche des habitants, proximité très chère à l'équipe, en confortant les actions de proximité, en développant les liens avec les acteurs du territoire. Il s'agit aussi de développer de nouveaux services pour tendre davantage vers une ville intelligente autrement appelée Smart City ;
- Le troisième objectif, c'est de poursuivre une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous, ce qui permettra d'être happy cité aussi ! L'enjeu reste de préserver la qualité des espaces verts de la commune et de poursuivre des actions environnementales ayant un impact sur la santé de tous ;
- La quatrième grande orientation est de conforter les parcours de vie. Il s'agit de favoriser le bien-être de tous, de garantir une place à chacun à toutes les étapes de sa vie ;
- Le dernier objectif est de conserver une ville rigoureuse dans sa gestion par une bonne connaissance du patrimoine, d'une fiscalité maîtrisée et d'un pilotage rigoureux du budget. Concernant l'orientation n° 5, puisqu'on parle de Rapport d'Orientation Budgétaire, ça vaut le coup de s'arrêter deux minutes et de faire un petit zoom sur les quatre objectifs majeurs qui encadrent en fait cette orientation politique. Donc, ils sont les suivants :
 - Maintenir des taux d'imposition au niveau de 2021, autrement dit ne pas changer les taux d'imposition ;
 - Limiter le recours à l'emprunt afin de poursuivre le désendettement de la Ville face à des investissements majeurs ;
 - Garantir un fonds de roulement : un minimum fixé à 2 millions d'euros, c'est une limite qu'on s'est fixée à nous-mêmes, il n'y a pas de limite mais, pour nous, c'est un indicateur de bonne gestion ;
 - Et garantir une épargne nette positive, épargne après remboursement des emprunts, donc en fait générer de l'autofinancement pour les années suivantes.

Cette traduction, synthétiquement exposée ici, de perspectives de notre budget, puisque pour l'instant on est sur le Rapport d'Orientation Budgétaire où l'on met en œuvre les éléments macro mais qu'on n'a pas mal travaillé quand même pour vous donner une restitution et qu'il puisse y avoir débat, fera l'objet, comme je l'ai dit tout à l'heure, des ajustements en lien avec les faits nouveaux. Et, donc, il y aura quelques écarts sur la présentation budgétaire. Alors, qu'est-ce qui va se passer pour l'instant pour 2022 ? Donc, on fera donc une demande de budget de 21.333.765 € en fonctionnement et qui sera équilibré également bien évidemment en recettes et, sur l'investissement, on prévoit donc des dépenses d'investissement de 6 millions d'euros et les recettes d'investissement de 1.459.000 € et, là, vous me dites, il manque un bout. Et, là, vous avez raison, le bout c'est 1.594.605 € que nous avons prévus dès notre demande de réélection en fait en

provisionnant, en constituant une épargne sur les comptes qu'on nous a reprochée d'ailleurs, dernièrement, dans une tribune bien qu'on ait expliqué en fait que cette épargne qui était mise de côté, au travers d'une cession, avait vocation en fait à autofinancer les investissements et donc vous voyez que, là, les quelques 10 millions d'euros que nous avons sur notre compte on en fait usage et on va continuer à en faire usage sur la partie donc autofinancement. Alors, qu'est-ce que l'on va faire concrètement et notamment de visible et de solide, mais pas que ? Alors, vous voyez donc, tout d'abord, la mise en place d'un padel, voilà, activité nouvelle qui est véritablement productrice d'attractivité sur le territoire pour le sport tennis et puis la réhabilitation également de deux tennis. Nous engageons aussi la reconstruction de la maternelle Camus dans sa première phase étude. Nous lançons les actions concernant la réhabilitation d'Eurocéane et nous allons consacrer plus de 1,6 million d'euros à des dépenses éligibles à la rénovation de la transition énergétique environnementale, voilà. Donc, c'est un sujet qui est très, très, très fort et qui nécessite donc, vous l'avez bien compris, que l'on reprenne de l'épargne qu'on avait mis de côté pour pouvoir l'investir pour le bien-être et pour le bien de la planète puisque vous voyez que, dans la répartition, il y a des montants significatifs qui sont prévus.

Au-delà de ces grands projets, il y a quelques projets qui intéressent les uns et les autres : la toiture de l'école du Village, voilà, on ne peut pas non plus faire de la transition énergétique, des padels mais pas mettre à niveau les toitures, la rénovation de blocs sanitaires à l'Ecole Curie, les travaux de végétalisation des cours de l'école Saint-Exupéry, les travaux de rénovation énergétique de l'Ecole Élémentaire Saint-Ex, renouvellement du mobilier scolaire, modernisation et rénovation des équipements sportifs avec des faux plafonds au Gymnase Camus, éclairage LED du centre sportif pour 500.000 € et aménagements et embellissements paysagers pour 300.000 €.

Concernant la vision ensuite, bon c'est bien de faire un budget pour l'année mais il faut aussi se donner la perspective et, donc, c'est ce qu'on vous propose de regarder maintenant et vous définir en fait comment on a posé cette prospective financière à partir d'un certain nombre d'hypothèses puisque, bien évidemment, à date, personne ne sait ce qui se passera concrètement sur l'inflation, sur les charges dans trois ans mais il faut bien, effectivement, prévoir l'avenir et, à partir de là, fixer les critères. Alors, sur toute la durée du mandat, ce qu'on a prévu c'est de maintenir les taux d'imposition, c'est une règle d'or, stabilité des dotations d'État versées par l'État, provisions pour risque de 100.000 €, c'est une provision qu'on est amenée à faire sur l'EMS chaque année.

Sur les variations annuelles de 1,1 %, donc variations annuelles prudentes des bases d'imposition, donc c'est la revalorisation par l'État, les fameux 3, 4, cette année que nous, prudemment, on dit voilà, les années suivantes, ça sera sans doute 1,1 et puis un certain nombre de variations annuelles à 1,2 comme les tarifs Ville, les charges à caractère général, les dépenses de personnels et subventions au CCAS, la DSP Eurocéane où l'on prévoit, vous le verrez tout à l'heure, donc une hausse puisque, vous le savez, il y a un changement de DSP et, donc, on prévoit une attribution de compensation de 500.000 €. Et avec tout ça, on souhaite faire un autofinancement annuel de 1,6 million d'euros pour autofinancer, continuer à investir dans la Ville.

Les résultats de projection obtenus, donc un budget de fonctionnement qui restera équilibré, qui dégagera une épargne nette et, ce que j'ai annoncé tout à l'heure, le prélèvement sur l'épargne que nous avons constitué pour réaliser ce mandat et donc à hauteur de 4,2 millions d'euros. Oui, on a changé de diapo, c'est bon.

Concernant donc le PPI, il s'annonce, à date, à 28 millions d'euros sur 5 ans, 6,2 millions de remboursements d'emprunts y compris un nouvel emprunt de 4 millions d'euros pour la piscine. L'hypothèse retenue aux recettes, c'est des cessions foncières estimées à 4,7 millions d'euros conformément à la stratégie que nous avons établie dans le cas du schéma Directeur Immobilier. 6,7 millions de subventions en dépenses d'équipement versés par les différents dispositifs d'accompagnement connus, FACIL, FAGIB, CIL, DETR, - donc, là, impasse - Région et Département, bien évidemment, si toutes ces institutions ne changent pas leur politique. 4,1 millions d'euros de recettes de TVA, de FCTVA, prévision d'emprunts travaux piscine, je l'ai dit, autofinancement versé à la section fonctionnement

de 8,3 millions d'euros et, prélèvement sur les réserves, 4,2 millions d'euros. Bien évidemment, nous actualiserons au fil de l'eau toutes ces perspectives et nous ne resterons pas impuissants face, éventuellement, à ces évolutions. Donc, ce qui veut dire que, sur les perspectives, bien évidemment que l'on corrigera et que la trajectoire qu'on s'est donnée est la matrice qui va nous permettre d'aller au bout des engagements mais aussi au respect des équilibres financiers de la Ville.

Donc, concernant ensuite le PPI : j'ai peur que vous ne voyiez pas bien au fond parce que ce sont des petites lignes. Donc, vous avez les cinq orientations et, ensuite, vous avez, en sous-chapitres, en fait à chaque fois les montants qui sont consacrés par année du mandat et qui permettent ensuite, au bout, de totaliser finalement les engagements qui seront tenus, financiers et de projets :

- Faire rayonner notre territoire : on y consacrera 12.986.242 €
- Une ville proche de ses habitants : 658.072 €
- Une politique environnementale ambitieuse au profit de la santé de tous : 1.177.000€
- Conforter les parcours de vie : 3.373.058€
- Et une ville rigoureuse dans sa gestion : 10.119.677€

Sur tout ça, on va mettre en place également un traceur concernant tout ce qui est en lien avec le développement durable qui n'est pas encore totalement, enfin qui n'est pas du tout dans les outils de l'administration, mais pas à Mont-Saint-Aignan, globalement. Et donc, avec la direction financière et les services, je vous remercie, on est en train de mettre en place la traçabilité pour dire, par exemple, aujourd'hui, sur le budget du fonctionnement, on utilise tel type de produit qui n'est pas très conforme par rapport au respect de l'environnement et, demain, cette dépense-là, on va la basculer parce qu'on va changer le mode opératoire d'achat pour permettre en fait qu'ils soient, cette dépense et cet usage, conformes au respect de l'environnement, voilà.

Donc, là, ensuite, vous avez un tableau qui récapitule les produits, pardon, les projets plus globalement en masse. Ce qu'il faut retenir, c'est qu'il y a encore beaucoup d'investissements, et c'est bien normal, pour les écoles, pour la transition énergétique et, également, pour les sports, voilà sur les cinq.

Je passe à la suivante. Donc, quelques exemples, ah non, la précédente alors, voilà. Donc, macro, de manière macro sur les choses un peu emblématiques en dehors de ce que j'ai peut-être déjà dit. 2022 donc, concernant les travaux énergétiques de la maternelle Saint-Ex, travaux d'isolation du cinéma Ariel, travaux énergétiques Elémentaire Saint-Exupéry, reconstruction de l'Ecole Camus en 2023, la rénovation Saint-Ex en 2023, en 2025 le réaménagement du restaurant de l'école Curie, en 2025 la démolition et reconstruction des vestiaires de football et, en 2026, le remplacement des châssis, fenêtres, éclairages LED de l'Ecole du Village.

Concernant donc, maintenant, la prospective sur la capacité de désendettement de la Ville. Comme on l'avait annoncé, on est toujours sur ce niveau qui est un pic à 8, 9 années. Pour mémoire, les ratios prudentiels indiquent qu'une ville doit rester en-dessous des 12 ans en matière de capacité de remboursement, c'est largement notre cas et, en fin de mandat, donc on sera à 6,3 dans la trajectoire actuelle.

Ensuite, le niveau de trésorerie, donc, vous voyez, là, très clairement, la consommation du niveau de trésorerie qui permet donc d'autofinancer les investissements importants que l'on va réaliser et qui se stabilisera en fin de mandat à 2.384.000.

Ensuite, vous avez le profil d'extinction de la dette, quelque chose qui est quand même assez important parce que, finalement, il donne de la visibilité aussi sur la capacité de la Ville à réengager des projets majeurs et, là, vous voyez que, très clairement, c'est en 2032 que la Ville reprendra une capacité forte d'emprunts et que, ce que nous allons faire d'ici 2026, permettra et, notamment, ça a été montré au travers du SDI, eh bien, de couvrir les principaux besoins et maintenir le patrimoine de la Ville à un bon niveau, voilà.

Concernant le risque sur la dette, donc aujourd'hui, on est à 90 % en taux fixe et notre taux moyen est à 1,78 %.

9h16 : Départ Arnaud BARROIS

Et donc, je vais peut-être passer directement à Eurocéane parce que le reste, c'étaient des trucs que je voulais mettre en annexes, je n'en ai pas besoin et, donc, si vous voulez bien passer à Eurocéane, voilà, merci. Donc, concernant Eurocéane, vous pouvez constater qu'en fin de DSP on arrive, en fait, à un montant de compensations qui va être de l'ordre de 350.000 € et, notamment, donc, ce bon chiffre est lié au fait par rapport à l'année dernière qu'on ne donnera pas d'indemnités, contrairement à l'année dernière, qui étaient versées dans le cadre du Covid et puis c'était aussi, dans le cadre de la DSP, il y avait une sortie un peu, voilà, vers le bas, qui était prévue, donc, tout ça avait été bien maîtrisé et, donc, aujourd'hui, on va avoir également, sur Eurocéane, sauf problématique aussi sur l'énergie, on verra, mais plutôt, parce que c'est consommateur d'énergie, hein Gaëtan, voilà, normalement les choses devraient s'annoncer pas trop, trop mal, voilà Madame le Maire.

Catherine FLAVIGNY : Merci François. Alors, comme il se doit, le Rapport d'Orientation Budgétaire donne lieu à un débat dont nous devons prendre acte ensuite mais, donc, j'ouvre le débat. Ce que je vous propose, c'est de prendre toutes vos questions et nous répondrons ensuite, nous donnerons, nous apporterons les réponses ensuite mais je souhaite avoir l'ensemble de vos questions. Alors, allez-y. Qui souhaite démarrer ? Mme Nicq-Croizat, allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, le Conseil a été convoqué ce soir avec pour seul objet de tenir le débat sur les orientations budgétaires 2022 et sur votre Plan Pluriannuel d'Investissements. C'est une étape importante où les élus sont invités à envisager ensemble vers quoi orienter prioritairement les moyens dont dispose la Ville en fonction des contraintes et des enjeux locaux tels qu'on les connaît et des perspectives à court et moyen termes appréciées au travers d'indicateurs. Je rappelle, mais vous l'avez déjà fait, que ce débat était initialement inscrit à l'ordre du jour du Conseil de décembre et que vous l'avez déprogrammé au dernier moment, Madame la Maire, en prétextant attendre des prévisions plus fiables sur l'inflation et sur une possible revalorisation du salaire d'une certaine catégorie de personnels. Nous ne sommes pas dupes. L'exercice consiste à fixer les grandes lignes du budget et ne nécessite pas la précision fine à laquelle vous tentez de nous faire croire. Les vraies raisons de cette présentation tardive sont ailleurs et, on peut donc le penser, peu avouables. Pour preuve, la plupart des autres communes et même la Métropole ont pu organiser le débat sur leurs propres orientations budgétaires voire même adopter leur budget primitif en fin d'année 2021 sans rencontrer, semble-t-il, les problèmes qui vous ont fait reculer comme le fait observer très justement Alexandre Riou dans sa tribune. Débat tardif sur les orientations budgétaires qui a donc de quoi surprendre d'autant qu'en réponse aux critiques des élus de la minorité lors de la présentation du budget 2021 qui visait le manque d'adéquation au contexte et le flou de votre stratégie, vous aviez répondu qu'il s'agissait d'un budget d'attente, d'attente en particulier des résultats du Schéma Directeur Immobilier à l'étude pourtant depuis 2019 et supposé fonder le Plan Pluriannuel d'Investissement, le PPI, de votre seconde mandature déjà bien entamée car ce n'est au final qu'en ce début 2022 que nous prenons connaissance de votre programme de mandature 2020-2026 et du plan d'investissement que vous en faites découler. Ainsi, deux ans après votre réélection et après avoir déjà passé huit ans à la tête de la Mairie, tout se passe comme si vous veniez de découvrir l'état du patrimoine et cela ne vous gêne pas de nous expliquer l'urgence à intervenir à présent devant la dégradation avancée de certains bâtiments que vous avez laissés s'installer depuis des années. Tout le monde conviendra du caractère baroque de la situation. J'observe, en tout cas, que nos collègues des autres groupes de minorité sont tout aussi critiques que nous sur votre manque d'anticipation et l'expriment en des termes tout aussi sévères dans leur tribune du dernier *Mag* parlant de décisions prises dos au mur, dans l'urgence ou de stratégie mal maîtrisée. Voilà pour la méthode. Venons-en à l'analyse sur le fond des choix que vous nous proposez. Sur les investissements programmés et sur leur financement, le SDI confirme que Mont-Saint-Aignan dispose d'un taux d'équipements tout-à-fait correct

comparable en tout cas aux autres villes de sa strate, que ce soit en nombre ou en surface de bâtiments ou installations, rapportés à notre nombre d'habitants. L'étude n'a en fait pas apporté de révélations majeures et, en particulier, rien que nous ne savions déjà sur l'obsolescence de nos équipements scolaires. Le financement des travaux pour les groupes Camus et Pierre et Marie Curie, par exemple, aurait bien évidemment dû être inscrit dans un PPI depuis plusieurs années. Il en va de même pour la rénovation de la piscine dont nous savons depuis au moins quatre ou cinq ans qu'elle est nécessaire mais vous l'avez reportée au mandat d'après en faisant miroiter un grand projet de transformation pour en revenir, au final, à une remise à niveau de l'existant assez peu ambitieuse. La majorité de gauche et écologiste entre 2008 et 2014 avait pourtant engagé un plan d'actions sur les équipements publics en même temps qu'elle lançait les gros projets structurants de la chaufferie bois, de la restructuration-extension du centre Marc Sangnier et du gymnase Tony Parker dont tout le monde se félicite désormais au regard des bénéfices qu'ils ont apportés. Ce plan d'actions aurait dû être poursuivi quitte bien sûr à l'adapter au fur-et-à-mesure des nouveaux besoins ou le cas échéant des précisions apportées par un audit global du patrimoine. Au lieu de ça, vous l'avez mis dans un placard et vous n'avez quasiment rien entrepris de 2014 à 2020 que ce soit en termes de nouvel équipement ou en gros investissement sur l'existant, hormis la reconstruction de l'Ecole Berthelot, bel exemple d'une réalisation qui ignore tout des défis environnementaux et énergétiques de son époque, je n'y reviens pas. Vous expliquez, *a posteriori*, ce manque d'initiative et d'ambition par la volonté de disposer d'un outil de pilotage, *a posteriori*, car, de fait, vous n'avez éprouvé le besoin d'élaborer un Schéma Directeur Immobilier que durant la toute dernière année de votre mandat. Vous avez fait preuve de procrastination sur ces sujets depuis 2014 et la mobilisation des services sur le chantier de l'EMS et la crise du COVID ne peuvent suffire à l'expliquer. C'est vraiment regrettable car, durant tout ce temps, l'état de nos bâtiments a continué à se dégrader, ce qui va nécessairement renchérir le coût des travaux. De plus, les opérations que vous auriez dû être en capacité de lancer au cours du précédent mandat auraient pu bénéficier d'emprunts qui étaient, alors, à des taux historiquement bas, ce que la structure de la dette de la commune aurait permis sans risque depuis plusieurs années. Soyons positifs, même avec ce retard à l'allumage assez incompréhensible, on ne peut que se féliciter qu'à partir de cette année un plan d'investissement soit dédié à nos bâtiments et, en particulier, que des efforts soient consentis pour accueillir les enfants des écoles dans des conditions plus satisfaisantes. On peut s'étonner, par contre, que vous ayez ciblé en priorité l'école maternelle Camus alors que, selon le diagnostic du SDI, c'est si l'état général de presque tous les locaux scolaires laisse à désirer, c'est la maternelle Curie qui ressortait le plus fortement classée en rouge parmi les treize équipements dans un état préoccupant ou critique alors que Camus n'y figurait pas. A la demande d'explications de Mme Bizieau, en Commission Générale, vous avez répondu qu'en effet Camus était passée sous les indicateurs retenus par le bureau d'études qui a réalisé les audits mais que son état de vétusté était, selon vous, bien pire que celui de Berthelot. A quoi bon avoir attendu plus de trois ans et payer fort cher une étude réalisée par des experts si c'est pour vous asseoir aussitôt sur leurs conclusions ? En fait, l'autre argument, le vrai, celui qui a emporté votre décision, consiste à dire que cette opération a le gros avantage, selon vous, de pouvoir vendre une partie de l'assiette foncière pour faciliter le financement de l'opération. C'est bien là, typiquement, ce que nous ne cessons de dénoncer. Ce qui fonde votre stratégie pour piloter le devenir de la Ville, ce ne sont pas tant les besoins et les attentes de la population, c'est toujours et avant tout autre chose, de performer sur le plan budgétaire. Si l'expression n'était pas galvaudée, on pourrait dire "quoiqu'il en coûte" bien que le coût, ici, ne s'exprime justement pas en euros mais en perte de chance pour nos concitoyens spécialement les plus fragiles car ce sont eux qui ont le plus besoin des services publics et des biens communs qui sont vos variables d'ajustements pour boucler le budget car vous choisissez résolument d'accélérer le processus qui consiste à sacrifier les actifs de la Ville que vous avez initiés lors du mandat précédent. D'ici 2023, cession du terrain de la maternelle Camus pour 2.100.000 mais aussi vente de la Maison du Village pour 500.000 €, de l'ancienne école Sainte-Thérèse pour 675.000 € et d'autres

suiront pour un montant estimé de 1.500.000 sans que l'on sache encore quels équipements seront concernés. Cette grande braderie des biens publics est-elle vraiment nécessaire ? Est-elle si pertinente ? Nous avons déjà critiqué, à l'époque, le principe de sacrifier nos dernières réserves foncières et les conditions dans lesquelles le terrain de l'Education Nationale avait été vendu à un promoteur privé ainsi que la très opaque opération de revente des 77 logements de la résidence du Golf au bailleur Logeo qui, soit dit en passant, devait urgemment entreprendre des travaux pour remédier aux désordres de structure et pour la rénovation thermique, travaux que les locataires attendent toujours depuis plus de trois ans. Du fait de ces importantes cessions, il s'avère que la Ville dispose actuellement d'un fonds de roulement que vous estimez, dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, à près de 9 millions d'euros. Elle n'est, par conséquent, pas dans une situation où elle serait contrainte de se séparer à nouveau de certains biens pour pouvoir commencer à financer de nouvelles opérations de travaux. Le rapport montre également qu'en plus de ce fonds de roulement confortable, tous les autres indicateurs financiers sont à des niveaux très satisfaisants dont, en particulier, le taux de désendettement actuellement très en-deçà des 12 années communément admises comme le seuil prudentiel à prendre en compte et qui le restera puisqu'il est maintenu pour les cinq prochaines années à une moyenne de 7,6 selon les projections du PPI envisagées. Une bonne capacité de désendettement c'est un atout mais ça ne doit certainement pas être une fin en soi quand on dirige une collectivité. Cela veut dire que l'on a de la marge pour contracter de nouveaux emprunts. Même s'ils ont repris une tendance à la hausse depuis la crise sanitaire, les taux d'emprunt restent à des niveaux très avantageux, sous les 1 %, vous l'avez mentionné. C'est une opportunité qu'il faudrait saisir, cela nous semble même une erreur de ne pas le faire immédiatement mais vous préférez la cession d'actifs. Si encore vous envisagiez de vendre des locaux parce qu'ils sont inaffectés ou ne répondent plus aux besoins et que cela serve à réinvestir dans de nouveaux équipements plus en phase avec les enjeux actuels ou pour répondre à des besoins non encore satisfaits jusqu'alors, on peut penser à un centre social, une médiathèque par exemple, on pourrait vous suivre, mais ce n'est pas le cas. Ce que vous prévoyez de financer de la sorte c'est le plan de travaux qui ressort de l'étude du Schéma Directeur Immobilier, c'est-à-dire la remise à niveau du parc que vous conservez. Alors que d'autres moyens s'offrent à nous, nous nous apprêtons à sacrifier une partie du patrimoine non pas pour le redéployer et conserver un parc d'équipements qui réponde aux besoins de la population mais pour réaliser les travaux de maintenance et gros entretiens, mises aux normes qu'on a négligées durant toutes ces dernières années. Difficile de parler d'une gestion durable. Nous jugeons que cette politique hypothèque l'avenir et qu'elle va à l'encontre des intérêts de la collectivité et de ses habitantes et de ses habitants, qu'elle va priver notre cité d'une partie des ressources qui en assurent le dynamisme et soutiennent la vie sociale culturelle et que d'autres choix seraient bien plus judicieux. Pour revenir au sort réservé au groupe scolaire Camus, vous décidez de regrouper, de mutualiser les niveaux maternels et élémentaires pour libérer et vendre l'assiette de l'école maternelle vouée à la démolition. Il y a tout lieu de penser, au vu du prix envisagé de cette cession, qu'une nouvelle opération immobilière très lucrative est à la clé. Ce serait une provocation et un véritable gâchis alors que nous pensons qu'il y a bien mieux à faire pour ce site. Le groupe scolaire Camus bénéficie actuellement d'une emprise foncière qui permet aux enfants des classes moyennes et populaires qui le fréquentent de profiter d'un cadre favorable dont ils seront privés si l'opération envisagée se réalise. Ce projet va restreindre les espaces dédiés à la communauté scolaire et refermer totalement son environnement urbain alors que le nombre d'élèves est appelé à augmenter avec 500 nouveaux logements construits alentour. Pour une Ville qui se dit "amie des enfants" ce serait vraiment un mauvais signal. Il convient de questionner le projet dans son ensemble en incluant, dans une grande phase de concertation citoyenne, la communauté des enseignants, des parents et toute la population qui a vocation à s'exprimer sur le destin de cette école de la République. Vous prévoyez de le faire pour le réaménagement de la place Colbert, nous l'attendons avec impatience, on vous l'a dit. Il serait incompréhensible de louper cette étape et de ne pas impliquer les habitantes et les habitants dans le devenir d'une école qui marque autant le

quartier que la mémoire de bien des Montsaintaignanais. Un tel projet mérite, selon nous, d'affirmer des objectifs d'exemplarité en matière d'inclusion, de transition énergétique, de végétalisation, de renaturation. On pourrait imaginer planter une mini-forêt urbaine à l'instar de ce que fait notre voisine Bois Guillaume pour donner une respiration à un environnement déjà très minéral et dont les opérations des Oiseaux et du terrain de l'Education Nationale ont encore fortement augmenté la densité bâtie. Ne ratons pas cette belle occasion d'un projet innovant et enthousiasmant en faisant du rafistolage qui ne profitera encore une fois qu'à la promotion privée de notre territoire déjà sursaturé. Le même type de réflexions et des concertations devront bien évidemment être menées sur les projets de cession des bâtiments du Village. Ceux-ci accueillent actuellement des associations et des activités. Qu'advient-il d'elles alors que l'on sait que notre commune manque déjà cruellement de locaux associatifs ? Le bureau d'études qui a réalisé le SDI pointe d'ailleurs ce manque et évoque, à plusieurs endroits, l'éventualité d'un nouvel espace associatif mais on n'en trouve pas trace ni dans votre programme de mandature ni dans le PPI. Doivent-elles s'attendre, ces associations, à devenir à très court terme des SDF et à être ballottées d'un site à un autre toujours en situation provisoire comme celles qui résidaient auparavant dans l'As des Coquets que vous avez démolé sans reconstituer d'espace équivalent ? Concernant maintenant la lutte contre le changement climatique, notre inquiétude et notre colère grandissent en découvrant toujours aussi peu de mesures et de moyens consacrés. Pour l'orientation que vous intitulez "faciliter l'adaptation du bâti aux exigences nouvelles" c'est-à-dire le plus important levier pour engager la transition écologique, vous ne prévoyez rien au PPI pour développer les ENR tout d'abord. Il y a bien une ligne pour aider les propriétaires de logements en lien avec la Métropole, c'est ce qui est noté, le problème c'est qu'aucun crédit n'y est fléché d'ici 2026. Une seconde ligne est réservée à la rénovation énergétique des bâtiments communaux en application des objectifs de la Loi Climat et Résilience, mesure dite décret tertiaire, pour laquelle il n'est prévu que 5.000 € en 2022 puis 50.000 € les quatre années suivantes. C'est très, très loin d'être à la hauteur de ce qu'il y a à faire. Vous annoncez que les actions qui relèvent, selon vous, du développement durable sont en fait transversales, qu'elles seront intégrées dans le programme de travaux que vous avez décidé de lancer pour décliner le SDI et que vous les estimez à 997.500 € pour l'année 2022 sans en donner le détail. Permettez-nous de douter de votre réelle volonté en la matière car vous nous avez tenu ce genre de discours au cours du mandat précédent sans qu'on ne voie rien de concret en résulter, en particulier pour la réfection de la toiture de l'école du Village et de la Maison de l'Enfance. Vous vous étiez engagée à étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, ces panneaux n'ont jamais été installés au prétexte que la structure n'était pas prévue pour et la toiture a donc été refaite à l'identique. Les travaux sont prévus en trois phases, deux sont déjà réalisées et ont été bien subventionnées par l'État. Or, il s'avère que ce groupe de bâtiments ressort dans les conclusions du SDI comme présentant toujours donc des enjeux énergétiques très élevés. Vous allez sans doute à nouveau vous retrancher derrière vos labels Terre Saine et APICité, c'est très bien, il faut poursuivre et amplifier nos actions en faveur de la biodiversité mais ce n'est absolument pas suffisant. Il y a tant à faire et, plus tard, dans cinq ans, ce sera trop tard. Passons maintenant à la section fonctionnement, donc ce que vous présentez comme la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Le maintien de la qualité du service rendu est l'une de vos orientations budgétaires et vous expliquez que c'est en réinterrogeant en continu les dispositifs que vous comptez atteindre cet objectif. Ce médiocre niveau d'ambition "faites ce que vous pouvez avec ce qu'on vous donne" concerne en premier lieu le poste essentiel des dépenses de fonctionnement à savoir les charges de personnels qui représentent 61 % du budget de fonctionnement, ce qui est tout-à-fait dans la moyenne des villes de la même strate. Vous fixez l'objectif stratégique de contenir l'augmentation du budget du personnel à 1,9 % pour 2022 par rapport à 2021 en intégrant déjà, dans ces 1,9 %, toutes les évolutions contraintes, avancement des carrières et diverses mesures de valorisation ou compensation imposées par l'État. Si la masse salariale des agents de la collectivité augmente globalement de 1,9 % alors que les prévisions les plus optimistes annoncent pour 2022 une inflation de 3,4 et vous citez un certain nombre de prix qui

s'envolent bien au-delà comme l'eau ou l'énergie, cela revient à dire que la plupart des agents vont subir une baisse importante de leur pouvoir d'achat. Alors, sans du tout méconnaître les contraintes liées au statut de la Fonction Publique Territoriale qui donnent peu de latitude aux collectivités, il n'est pas acceptable, selon nous, de laisser la situation des agents de la Ville se dégrader en termes de rémunération sans même envisager d'y remédier. Vous évoquez, par ailleurs, fréquemment, vos difficultés à recruter des collaborateurs et vous citez, dans le ROB, la réalisation d'un audit en vue de réorganiser les services et un gel en conséquence des recrutements en 2021. Il nous semble nécessaire d'élargir vos réflexions aux questions d'attractivité des postes, de reconnaissance des compétences et de l'engagement et, par la suite, du niveau de rémunération des agents de la Ville. Le même raisonnement doit s'appliquer au budget du CCAS et aux subventions versées aux associations. Non seulement vous ne faites aucun effort spécifique pour les soutenir en temps de crise mais en n'actualisant même pas leurs dotations vous réduisez de facto les moyens dont ils disposent eux-mêmes pour faire face aux difficultés de leurs bénéficiaires, pour le CCAS, de leurs adhérents ou de leurs salariés pour les associations. Nous alertons, de façon récurrente et depuis des années, avec encore plus de force depuis la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques sur le manque de moyens de l'action sociale à Mont-Saint-Aignan. Je rappelle que la dotation annuelle du CCAS est restée bloquée à 640.000 € depuis 2014 et vous ne pouvez pas prétendre que les 100.000 € supplémentaires destinés à combler la dette récurrente de la partie service à domicile, ni les 50.000 € exceptionnels de cette année pour payer les factures qui flambent en ce moment vont permettre à ces intervenants, intervenantes surtout, de répondre comme il conviendrait au nombre de bénéficiaires et aux besoins qui explosent. La crise, certes, profite aux riches mais elle précipite les plus précaires dans la pauvreté. 10 % des ménages à Mont-Saint-Aignan sont sous le seuil de pauvreté, et cela se conjugue à l'effet mécanique du vieillissement de notre population. Donc, prévoir en 2022 et ce jusqu'à 2026 la même enveloppe financière pour l'action sociale que celle de 2014 c'est tout bonnement du mépris pour nos concitoyens qui sont tous en droit d'attendre que la Ville les aide à surmonter les difficultés et les accompagne dignement quel que soit leur âge, leur handicap, leur situation. Vous pinaillez souvent sur des questions de compétences. Pour le coup, l'aide sociale est pleinement de votre ressort et c'est même une mission essentielle de l'échelon communal, vous en faites bien peu de cas. Concernant les associations, il est noté au Rapport d'Orientation Budgétaire, que le budget prévoit de maintenir le niveau de subventions versées aux associations du fait de la crise. Cette phrase est révélatrice, je trouve, de votre façon bien paradoxale de prendre en compte le contexte actuel, j'y reviendrai. Le maintien concerne les associations locales classiques mais les associations caritatives n'ont même pas cette chance. Pour mémoire, la commune de Mont-Saint-Aignan avait versé une aide exceptionnelle COVID en 2021 à certaines d'entre elles faisant largement croire à sa propre initiative et à sa propre générosité alors qu'elle a simplement servi de boîte aux lettres pour répartir une enveloppe fléchée et accordée par la Métropole. Notre commune considère simplement qu'il n'est plus utile, en 2022, de les soutenir dès lors que, cette fois, ce serait réellement sur ce que les élus de la majorité considèrent comme leurs deniers. Toujours dans le même état d'esprit, pour tenir compte de la période particulièrement tendue pour les ménages les plus modestes, nous réclamons le gel des tarifs municipaux et la refonte de l'échelonnement de ces tarifs en fonction du quotient familial. Pour prendre un exemple, une personne seule disposant d'un revenu de 770 € ne bénéficie actuellement que de 25 % de réduction sur ces tarifs. Or, on ne trouve pas trace d'une réflexion de votre position sur ce sujet dans les orientations budgétaires 2022, vous tablez même sur une progression de +6 % des produits de services. L'accès de toutes et tous aux services proposés par la commune à nos équipements, aux loisirs sportifs et culturels devrait pourtant être garanti par une politique de solidarité volontaire. Nous vous invitons encore une fois à l'engager sans attendre. Les conséquences de la crise ont encore creusé les inégalités et il est évident que la flambée actuelle des prix de l'énergie et des biens de première nécessité éprouve plus durement encore les plus modestes dont le reste à vivre ne peut plus absorber la hausse de ces

dépenses contraintes. Ce que vous appelez "maîtriser le budget" et qui consiste à reconduire les enveloppes en euros constants d'une année sur l'autre se traduit en réalité par une baisse des moyens consacrés aux politiques sociales, ce qui est mais tout-à-fait aberrant dans le contexte actuel si difficile pour bon nombre de nos concitoyens. C'est d'autant plus aberrant que les orientations budgétaires pourraient tout-à-fait intégrer cet effort particulier de solidarité que nous appelons car les recettes fiscales, les dotations de l'État, de la CAF, de la Métropole, dotation de la Métropole qui va rester à 350.000 €, sont en augmentation – au-dessus de 350.000 €. C'est notamment vrai pour la dotation de solidarité urbaine qui est en hausse continue en raison du nombre de ménages modestes que notre Ville compte. Le ciel est pour le moins serein, à horizon des prochaines années, comme l'atteste la somme de 1,6 million d'euros qui sera dégagée sur la section de fonctionnement sur l'exercice 2022 et les suivants. Cette situation devrait, par conséquent, autoriser des engagements sociaux bien plus volontaires. Nous trouvons décidément choquant que la crise sanitaire et ses conséquences soient prises en compte dans l'orientation du budget par son impact sur le fonctionnement interne de la Ville, la Ville en tant qu'institution, mais pas du tout pour ce qu'elle produit sur la population et ce qu'elle induit comme besoins supplémentaires auxquels la Ville, en tant que collectivité cette fois, est pourtant supposée répondre. Le budget est un outil pour servir au mieux l'intérêt général qui passe par une meilleure répartition des ressources et des richesses. Pour votre majorité, l'enjeu semble de déployer une stratégie pour éviter d'encaisser les effets négatifs de la crise et les reporter sur d'autres pour maintenir intact son budget en méconnaissant que cela retombe et pénalise inévitablement encore plus celles et ceux qui devraient au contraire bénéficier des politiques publiques de proximité. Pour ce qui est de la politique environnementale, tout comme les investissements, on aimerait beaucoup y voir plus clair dans ce que recourent en réalité les 887.000 € que vous déclarez avoir l'intention de dépenser en fonctionnement à ce titre car la ventilation qui nous est présentée ne permet pas du tout de mesurer si cela marque un réel effort supplémentaire ou s'il ne s'agit, encore une fois, que de coller une belle étiquette sur des dépenses qui auraient été faites quoiqu'il en soit, ce que nous pouvons supposer à ce stade puisqu'on ne constate pas d'évolution globale des dépenses par rapport à 2021, ni aux années de votre premier mandat. Pour conclure, excusez-moi, j'ai été un peu longue mais comme on n'a que ce point à l'ordre du jour, voilà, on se permet un petit peu de faire des commentaires, des développements. Pour conclure donc, les indicateurs financiers et les données de contexte nous donnent potentiellement les moyens de mener des politiques ambitieuses et de répondre aux enjeux actuels mais il n'y a aucun intérêt à vouloir maintenir le tiroir-caisse au taquet surtout à ce moment charnière vis-à-vis des urgences sociales et environnementales. Il nous faut transformer ce potentiel en un programme ambitieux et investir dans des projets et des solutions qui vont servir l'intérêt général, mettre notre commune dans la bonne trajectoire pour réussir les importantes transitions, les importants changements que nous devons conduire collectivement sans laisser personne sur le bord du chemin. Tous les acteurs, tous les échelons doivent faire leur part mais, je le rappelle, le changement de comportement des individus qu'il faut bien sûr continuer à encourager ne pourra contribuer qu'à hauteur de 25 % tandis que les politiques des collectivités locales comptent pour 75 %. Ce n'est pas le scénario que vous nous proposez au travers de ces orientations 2022 et du programme à horizon 2026 et cela nous désole très sincèrement. J'en termine en disant que je trouve tout-à-fait inapproprié, Madame la Maire, la citation que vous avez choisie en épigraphe à votre programme de mandature et que vous reprenez dans votre édito du *Mag* : « gouverner c'est prévoir ». Vous êtes élue pour servir les intérêts de notre collectivité, veiller à ce que chaque citoyen y trouve sa place et soit pris en compte selon ses besoins, pas pour gouverner. Chacun aura pu constater que c'est l'imprévision et le fait de parer au plus pressé qui vous tient lieu de stratégie plutôt que l'anticipation. Et, enfin, la référence à Adolphe Thiers qui s'est surtout illustré en pointant ses canons contre les insurgés de la commune le 18 mars 1871, les communards donc qui s'opposaient à la capitulation de la France face à la Prusse de Bismarck et luttèrent pour plus de démocratie et d'égalité et qui ont ensuite été massacrés durant la semaine sanglante est pour le moins malheureuse. J'espère que c'est

par méconnaissance historique et que ce n'est pas le genre de personnage qui vous inspire. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Bien, merci Madame Nicq-Croizat. Alors, je vais prendre les autres interventions. M. Riou, allez-y. Allez-y, M. Riou.

Alexandre RIOU : Merci Madame le Maire. Enfin, après deux années de mandat, nous découvrons avec joie et non sans un certain soulagement un projet de mandature. Un projet dont les déclinaisons présentées dans le présent, pardon, dans le Rapport d'Orientation Budgétaire semblent elles-mêmes issues du projet social de la municipalité présenté en juin dernier, un projet qui, par ailleurs, nous réserve quelques surprises. Si vous me permettez un petit trait d'esprit, je souhaiterais reprendre votre citation introductive attribuée donc à Emile de Girardin ou à Adolphe Thiers « gouverner c'est prévoir » pour la substituer à une autre, cette fois-ci de Nicolas Machiavel, « gouverner c'est faire croire ». En effet, voici désormais bientôt deux ans que la mandature a débuté, un tiers du mandat est écoulé et nous recevons seulement maintenant le Plan Pluriannuel d'Investissement et sa déclinaison dans le ROB 2022, ainsi que les projections pour les années à venir. Un projet de mandature, pourtant censé être conduit depuis 2020. Cela nous apparaît donc d'autant plus difficilement compréhensible que vous-même et votre majorité êtes sortants et que, par conséquent, l'élaboration d'un PPI aurait dû s'inscrire dans la continuité immédiate des élections. Nous pouvons entendre les raisons d'un contexte exceptionnel pour justifier ce retard. Pour autant, de très nombreuses communes de la Métropole qui ont subi ce même contexte sanitaire ont pu présenter leur projet de mandature en des délais plus raisonnables mais, passés ces quelques points de forme qui ne sont cependant pas si secondaires, allons maintenant sur le contenu du Rapport d'Orientation Budgétaire et son articulation avec le Plan Pluriannuel d'Investissement. Vous avez fait le choix de décliner vos orientations budgétaires en cinq axes qui reprennent le PPI, en soi, jusqu'ici, rien d'anormal mais qui reprennent également donc, comme je le disais en introduction, les cinq axes du projet social présenté en juin dernier à l'occasion d'une Commission Générale extraordinaire. Plus surprenant pour un document censé être novateur et dont le report a été acté en décembre dernier. Vous avez annoncé un investissement record sur la mandature de 28 millions d'euros dont la réhabilitation du centre nautique Eurocéane, un investissement indispensable et bien que nous puissions avoir des points de désaccord à ce sujet, il s'agit là d'un engagement nécessaire que toute autre majorité aurait mené à votre place étant donné que le site en l'état était arrivé au bout de son exploitation dans des conditions correctes. Venons-en maintenant au premier volet de votre ROB – PPI, « favoriser un développement urbain harmonieux et valoriser le patrimoine communal ». Ce sont là de bien nobles ambitions dont, d'ailleurs, certaines peuvent et doivent être saluées du moins dans leur intention. Néanmoins, de nombreux manques sont à relever, à commencer par le plus important, ce projet qui devait être un projet phare de votre mandature annoncé en ce sens à bien des reprises, je parle bien entendu de la place Colbert. Lors du Conseil Municipal, le 16 décembre dernier, mais à plusieurs autres reprises également, j'étais longuement intervenu à ce sujet, j'ai relaté bruits et rumeurs dont certaines prenaient plus ou moins corps des faisceaux d'indices que vous aviez vous-même alors alimentés. Or, ce grand projet dont les concertations menées par la municipalité devait commencer en ce début d'année 2022, vous me direz, nous y sommes encore, semblent s'éloigner car si l'on en croit les sommes budgétées d'ici à 2026, les montants indiqués apparaissent dérisoires eu égard à l'ampleur d'un projet de quelque nature que ce soit. C'est là une incompréhension totale de notre part et, je le pense, partagée par d'autres au sein de cette assemblée. Je sais que vous souhaitiez prendre du temps pour mener ce grand projet. Lors du dernier Conseil vous aviez entamé, commencé, pardon, cependant entamé une annonce de retrait. Faut-il donc y voir le signe d'une stratégie d'échappatoire qui ne porte tous les grands projets structurants et clivants du territoire aux calendes grecques ou devrais-je dire à l'après 2026 et donc à une future majorité ? De même, dans un contexte différent mais avec des préoccupations importantes de la part des

commerçants, quid du centre commercial des Coquets, de son environnement alentour ? Car dans le PPI ou le ROB, vous évoquez, certes, des commerçants de la commune avec quelques déclarations d'intention consensuelles mais sans parler de ce pôle local de centralité, d'attractivité de notre commune dont le devenir est pourtant un point-clé et devrait pleinement s'inscrire dans le développement urbain harmonieux. En outre, à côté de ces renoncements, de ces manques, vous poursuivez, pis encore, vous entérinez une stratégie de cessions des biens communaux du patrimoine municipal. Je pense, notamment à la vente de la Maison du Village, une magnifique bâtisse d'époque dont l'usage n'est plus à démontrer pour le secteur associatif de la commune, un bien par ailleurs au cœur d'une place sublime et, même si son classement la protège, ne plus pouvoir l'exploiter est là une future réalité bien dommageable. Dans votre seconde orientation, « une ville proche de ses habitants », vous indiquez notamment le soutien au tissu associatif par la modernisation des bâtiments mis à disposition. Transition toute trouvée car la Maison du Village avait justement fait l'objet de travaux de rénovation dans ses espaces intérieurs il y a de cela quelques années, entretenir et moderniser, oui, dilapider, non. Nous prenons également bonne note de l'ouverture de 180 m² dans le bâtiment dit EDF à destination des associations, une ouverture surprenante même si elle offrira un nouveau site sur le plateau, lieu qui fait défaut depuis la fermeture de l'As des Coquets. J'en profite d'ailleurs pour faire remarquer l'absence de perspectives sur la mandature concernant deux lieux importants, le premier, le centre de tri de la Poste des Coquets, nous pouvons entendre les difficultés auxquelles vous vous retrouvez confrontés avec ce bâtiment mais il apparaît dommage de l'abandonner à son sort sans réelle perspective d'autant que ce secteur est dénué de salle municipale depuis un certain nombre d'années désormais, une ville proche de ses habitants passe aussi par cela, une implantation dans les quartiers au plus près des citoyens et du dense tissu associatif de la Ville. Idem pour le bâtiment abritant le siège du CCAS à côté de l'Hôtel de Ville, un bâtiment désormais inadapté tant aux besoins des personnels œuvrant au quotidien que des nombreux usagers. Il est plus que temps de penser à une nouvelle offre plus adaptée, plus fonctionnelle. Or, tant dans le PPI que dans le ROB, ce point est effacé des programmations et, de facto, renvoyé à l'après 2026. Lors des élections de 2020, nous avons pourtant émis des propositions concrètes pour la création d'un grand centre social ainsi que d'une Maison pour Tous sur le territoire municipal qui hébergerait également les locaux du CCAS au cœur de Ville dans l'un des pôles de centralité de la commune. De même, dans ce chapitre, vous évoquez une volonté de participation citoyenne. Nous ne pouvons qu'être sensibles à de telles problématiques, à de tels buts, pour autant alors que nous sommes à un tiers de la mandature, où sont ces démarches ? Des projets, vous en avez à destination de la jeunesse notamment avec le développement de la participation citoyenne et l'encouragement à l'implication et la consultation des jeunes dans la Ville mais il semblerait que ce soit davantage, là, des déclarations d'intention que des actions concrètes et efficaces. Des projets louables sur le fond mais invisibles sur la forme. En effet, vous êtes élus depuis 2014, réélus en 2020 et nous sommes, aujourd'hui, en février 2022 et nous devrions croire que vous changeriez radicalement de braquet pour les quatre dernières années du mandat, permettez-nous d'en douter. La transition écologique est aujourd'hui une priorité partagée par tous et au sein de laquelle chacun doit prendre sa part au prisme d'une politique résolument volontariste afin de diminuer les émissions de CO² et, par-là, réduire les factures sur les énergies. C'est là un sujet au cœur de nos préoccupations liées à la question sociale, à la transition écologique sous peine d'échouer dans les deux domaines. Parmi les différentes propositions concrètes résolument efficaces, nous avons la rénovation des logements collectifs et leur isolation thermique, un sujet majeur qui doit nécessiter la mobilisation de tous les acteurs, de l'Etat aux communes. Or, sur Mont-Saint-Aignan, dont un grand nombre de parcs immobiliers sont vieillissants et absolument plus adaptés aux nouvelles exigences, il y aurait beaucoup à faire. La municipalité, en lien avec d'autres collectivités partenaires, pourrait engager un soutien financier à destination des syndicats privés et des bailleurs sociaux pour aider à la réalisation de travaux aussi coûteux qu'indispensables. Force est de constater que ce sujet est loin d'être, pour vous, une priorité. Lorsque nous regardons

les projections budgétaires sur la suite de la mandature qui sont de l'ordre de zéro euro, on ne peut faire plus clair. L'incitation à la bonne pratique individuelle que vous mettez en avant peut être saluée, pour autant elle ne constitue pas l'alpha et l'oméga des politiques environnementales dans la mesure où, par la philosophie qu'elle induit d'essence libérale, elle conçoit la réponse à l'échelle de l'individu au détriment du collectif et de la nécessaire mise en œuvre de politiques publiques fortes en ce sens. Dans l'axe destiné à conforter les parcours de vie, nous demeurons perplexes et constatons des hésitations, voire pis, des contradictions. En effet, à la page 2 du programme social de la municipalité présenté en juin dernier, dans la partie intitulée « garantir une place pour chacun » nous pouvons lire « aménagement d'un salon de coiffure et d'un espace bien-être à la résidence autonomie ». Dans le Plan Pluriannuel d'Investissement, il est évoqué un déménagement de la Résidence Saint-Louis dans un nouveau quartier et, pour finir, dans le ROB et ses projections budgétaires pour les années à venir, plus rien, le thème a tout simplement disparu. C'est là un paradoxe, une confusion totale au sein de laquelle plus personne ne peut se retrouver. Quel sera donc le projet mené auprès de cette Résidence et dans quelle temporalité ? Par ailleurs, un abandon de ce sujet nous laisse également perplexe alors que la population municipale vieillit, que 26 % des Montsaintaignanais ont plus de 60 ans et que 5 % ont plus de 80 ans et, en ajoutant à cela, que ces données vont être amenées à croître dans les années qui viennent, quelle stratégie de fond comptez-vous mettre en place pour répondre à cet enjeu fondamental ? Il s'agit pourtant ici d'un sujet majeur tant rationnellement que localement. Plus globalement, nous ne voyons pas les grandes lignes de votre politique d'accompagnement de tous les âges, vous vous préoccupez des enfants en développant des lignes budgétaires, nous n'allons évidemment pas vous dire que c'est mal quoique nous puissions avoir des divergences sur le fléchage budgétaire mais nous le gardons pour le débat sur le budget qui interviendra le mois prochain. Cependant, plus aucun fléchage n'apparaît pour le grand âge alors même que les seniors constituent une problématique de première importance. Cette critique émise à l'instant peut également s'appliquer à Blanche de Castille dont les publics sont certes différents, les buts également, mais les résidents soumis au même flou. Enfin, dans la dernière partie, nous voyons apparaître l'école Camus et son montant estimé à 3,5 millions d'euros, un projet que nous ne critiquons pas sur le fond, d'ailleurs, qui irait critiquer la reconstruction d'une école ? Mais, sur la forme, un projet qui n'apparaissait nulle part, qui a été sorti du chapeau lors d'une réception des nouveaux habitants avant que les élus que nous sommes n'en soient avertis. Vous conviendrez qu'en matière de transparence et d'association des oppositions, il peut être possible de mieux faire. De même, nous ne notons pas de projection financière dans ce ROB ou ce PPI adaptée aux enjeux de l'urgence sociale, ce qui prédomine c'est avant tout une stratégie assumée au demeurant de résorption financière du déficit et de rattrapage de la fracture numérique des agents et des usagers. Une fois encore, c'est regrettable mais ce sont là des choix politiques dans la droite ligne de vos inclinaisons idéologiques. Afin de lancer mon propos désormais, je tiens à préciser que tout n'est pas noir dans vos projets, à côté de nos convictions politiques respectives, nous sommes guidés par l'intérêt général et nous savons reconnaître et soutenir ce qui semble aller dans le bon sens en matière de politique culturelle notamment où jusqu'à présent nous avons soutenu les grandes lignes de vos engagements, notamment en faveur de l'inclusion des publics scolaires afin de développer leur sensibilité artistique et leur donner l'occasion d'accéder à des programmations ou encore cette volonté de faire de Mont-Saint-Aignan un haut lieu culturel métropolitain en renforçant son attractivité dans ce domaine, une ligne que je défendais moi-même en 2020 dont je ne peux que me féliciter de sa reprise, idem pour les travaux réalisés dans les écoles ou encore la végétalisation des cours. Pour autant, tant sur la méthode que sur le fond, nous ne voyons pas de réelle ligne claire se dégager hormis l'assainissement budgétaire et la fin de la dette. De notre point de vue, l'endettement public n'a rien d'infamant dès lors qu'il sert à la réalisation, l'infrastructure bénéficiant au collectif. Une fois encore, nous ne voyons pas de ligne directrice apparaître, nous ne voyons pas où vous souhaitez aller pour notre commune à l'horizon 2030 et au-delà. Une gestion au cas par cas que nous avons déjà

dénoncée et que le PPI et le ROB, à bien des égards, accréditent. Dans une opacité totale, des projets disparaissent, d'autres apparaissent. Voici le sens de ma citation introductive " gouverner c'est faire croire" car lorsque l'on confronte les intentions à la réalité implacable d'un projet écrit qui a tardé à arriver, cela n'a pour conséquence que celle de conforter les creux, les vides et les renoncements constatés. Je vous remercie.

Catherine FLAVIGNY : Merci M. Riou. Je vais prendre les interventions suivantes, alors c'était Monsieur, non, c'était, qui souhaite s'exprimer ? Mme Bizieau, allez-y.

Carole BIZIEAU : Merci Madame le Maire. Vous nous avez conviés, voici une semaine, pour nous exposer votre programme de mandature ou plutôt votre programme de semi-mandature compte tenu des deux années déjà écoulées. Cette présentation n'a finalement jamais eu lieu au motif que le programme de mandature n'est que la déclinaison du programme de campagne, qu'il n'était d'aucune utilité de nous en parler. Sur le principe je suis d'accord avec vous mais, à Mont-Saint-Aignan, il y a visiblement une spécificité. Ce que vous faites pendant le mandat n'a pas grand-chose à voir avec ce que vous aviez prévu pendant la campagne. Un premier exemple : il n'était pas question de reconstruire l'école Camus dans votre programme de campagne. Or, ce projet devient tout-à-coup le projet du mandat. Ce que je constate en relisant le programme de campagne, c'est que jamais vous n'en avez parlé. Alors, il y a de bonnes raisons de reconstruire cette école :

- Premièrement, parce que les conditions d'accueil des enfants et conditions de travail des enseignants sont inadaptées et je suis très modérée dans mes propos en disant cela ;
- Deuxièmement, il faut reconstruire Camus car, si nous voulons attirer et satisfaire les familles dans les nouveaux quartiers des Oiseaux et de l'Echappée Belle, il faut bien adapter l'accueil des enfants et prévoir une école digne de ce nom.

Donc, la bonne raison de reconstruire Camus c'est qu'il y a une attente de la population dans ce quartier. Vous nous avez expliqué, en Commission, que le Schéma Directeur Immobilier vous avait permis d'identifier les différentes cessions possibles et vous avait permis aussi de comprendre qu'il était possible de vendre une partie de Camus pour encaisser quelques millions d'euros. C'est donc pour cette raison que vous vous engagez dans ce projet. Camus n'est pas pour vous un investissement prioritaire mais c'est une bonne aubaine financière. Je ne sais pas ce que penseront les habitants du Plateau en apprenant que le prix à payer pour avoir une nouvelle école c'est d'amputer la cour de récréation. Je vais vous donner maintenant un deuxième exemple d'investissement qui, à l'inverse de Camus, se trouvait dans votre programme de campagne, d'ailleurs en tête de votre liste à la Prévert dans la série Sports, il s'agit du terrain synthétique de football. Je constate aujourd'hui qu'il n'apparaît plus dans votre programme de mandature. Il a purement et simplement disparu. Je vous ai interrogée en Commission, effectivement ce n'est plus une priorité. Alors, j'en conclus que vous ne dites pas ce que vous faites et vous ne faites pas ce que vous dites. Quand je lis votre édito et la fameuse maxime "gouverner c'est prévoir" vous faites exactement l'inverse, vous donnez le parfait exemple de l'imprévision. Enfin, on s'aperçoit que 28 millions d'euros c'est beaucoup d'argent pour un mandat qui n'a rien d'ambitieux. 28 millions d'investissements, pour quoi faire ? Une école maternelle, un centre nautique, des cours de tennis padel qui finalement seront financés à 80 % par le Club, la Ligue, le Département, La Région, la Métropole. Alors, vous dites être fière de ce PPI à hauteur de 28 millions mais ce n'est pas le montant qui devrait vous rendre fière, c'est plutôt la façon dont vous utilisez ces 28 millions, ce que vous faites de l'argent des habitants. Or, vos deux seuls projets se limitent à Eurocéane et Camus pour 12 millions, le reste ce sont des mises aux normes, des dépenses d'entretiens, des micro-projets, des dépenses d'équipements qu'il fallait mettre en œuvre depuis des années. On s'aperçoit que, lors du mandat précédent, il ne s'est pas passé grand-chose sur l'existant que l'entretien n'a pas été réalisé. Aujourd'hui il faut y remédier. Quant aux recettes annoncées, notamment la cession prévue de Camus, la Maison du Village, l'Ecole Sainte-hérèse, le terrain du Bel Event, etc. seront insuffisantes pour financer le PPI. Je pose la

question parce que j'ai noté un changement de sémantique dans votre programme. Plutôt que d'annoncer qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts durant le mandat, vous écrivez que vous garantirez un niveau de fiscalité acceptable pour la population. Alors, nous serons extrêmement vigilants sur ce sujet et puis un dernier mot sur la Maison du Village qui a été rachetée par la Ville à l'association diocésaine dans les années 80, qui a été restaurée presque intégralement par un don de somme d'argent de Mme Chevalier à hauteur de 530.000 Francs à l'époque, il est regrettable de céder ce bâti parce qu'il a une valeur historique pour la commune. De plus, il y a quatre ans, la Ville inaugurait le jardin des simples à l'arrière de la Maison du Village, un jardin des simples qui était souhaité par le comité de quartier du village, il est regrettable de céder en particulier cet élément de notre patrimoine. Merci de votre écoute.

Catherine FLAVIGNY : Merci Mme Bizieau. Y a-t-il d'autres personnes qui souhaiteraient s'exprimer pour qu'on puisse répondre ? Non, pas d'autre expression. Alors, est-ce que François Vion souhaite s'exprimer ?

François VION : Oui, alors ça peut arriver, peut-être qu'il y a eu beaucoup de documents, donc, pour Carole, en fait, le terrain synthétique, il est prévu en 2024, donc il est bien au PPI.

Sur le sujet des plannings, ROB, pas ROB ou l'intérêt général, l'intérêt général, c'est de pouvoir produire des documents les plus fiables possibles et, en aucune façon, le fait d'avoir déplacé le ROB à ce soir n'a d'impact sur l'intérêt général. Peut-être pour sortir de la noirceur et aller un peu vers la beauté et le ciel bleu, rappeler quand même que Mont-Saint-Aignan est une des villes préférées des seinomarins, voilà, ne l'oublions pas. Alors, c'est sûr qu'on peut voir effectivement le noir, le gris, etc. mais voyons aussi le ciel bleu, je vous en prie, voilà.

Après, finalement, dans toutes vos interventions, ce que je trouve de remarquable, c'est que, honnêtement, il y a un clivage très net qui s'installe ce soir et c'est bien que vous l'ayez révélé et c'est bien qu'on puisse le révéler finalement à la population parce que, finalement, ce soir, les oppositions font un appel général à la hausse des impôts et des tarifs. Il faut que les Montsaintaignanais le sachent et je vous remercie de l'avoir ainsi clairement exprimé. Je vais reprendre quelques propos très rapidement. On a eu un petit florilège : « dépenser plus pour emprunter plus », voilà c'est une conclusion que je dirais de vos propos, Mme Croizat, et en plus le taux n'est pas cher, peu importe que l'on soit en capacité ou pas de rembourser. Vous penserez bien que, bien évidemment, après ces sept années de présentations budgétaires, je ne vais pas du tout corroborer cela et d'ailleurs même si la santé financière de la Ville est bonne, les équilibres sont minces.

Ensuite, on connaît vos canons de la gestion, en tout cas pour la gauche et les écologistes. En fait, ça se résume à quoi ? Chose relativement simple : 11 millions de pertes pour la Ville dans le chantier Marc Sangnier. Alors, vous réclamez beaucoup d'investissements, ben oui, nous, on aurait aimé effectivement, aujourd'hui, avoir ces 11 millions mais on ne les a pas, vous les avez perdus, vous avez fait perdre aux citoyens ..., mais, non, ce n'est pas faux. Vous regardez les délibérations, c'est 6 millions, on arrive à 17 millions, la différence ça fait 11 millions, voilà, ce n'est pas faux, ça fait deux écoles neuves à Mont-Saint-Aignan, voilà, c'est bien dommage. Et puis, ensuite, alors pour continuer dans l'absurdité, pas de cession, ah non, on ne fait plus de cession, il est hors de question d'arbitrer, tout cela n'est pas normal, on a fait un Schéma Directeur Immobilier pour essayer d'expliquer aux Montsaintaignanais qu'il fallait rationaliser notre patrimoine, l'usage de travailler aussi la transition énergétique, ah, non, non, finalement, on ne le fait plus et, par conséquent, ben, ok, on va hausser les impôts. Ben, évidemment ! Puisqu'on n'a plus les recettes liées aux cessions. Donc, vous confirmez, là, tous, que vous êtes pour une hausse générale des impôts et des tarifs avec quelques modules sur l'aspect effectivement du quotient familial sur lequel on peut vous rejoindre puisqu'on vous l'a dit, on allait le travailler. Alors, certainement, vous avez raison, les choses arrivent peut-être un peu tardivement mais on a fait beaucoup de choses et puis, ne l'oubliez pas, il y a eu aussi le Covid qui nous a tous impactés ainsi que les services. N'oubliez pas non plus,

dans toutes vos commandes politiques, qu'il y a des hommes et des femmes qui travaillent dans cette Ville et qui ont une capacité limitée bien évidemment et qui sont déjà au maximum depuis un certain nombre d'années et que demander de plus en plus, de plus en plus, à un moment donné, ça a ses limites, les personnes, on doit être dans le respect bien évidemment des personnes et de leur équilibre personnel. Alors, vous me direz, ce n'est pas grave, il faut embaucher plus. Bien sûr, évidemment, hausse des impôts. Et puis, je vous l'ai déjà dit, enfin, on l'a déjà exprimé au niveau de la majorité, n'oubliez pas qu'il nous manque plusieurs millions d'euros qui sont logés à la Métropole. L'attribution de compensation que l'on paie chaque année est une fortune et nous coûte des millions d'euros en écart par rapport à des villes de même taille alors que les recettes sur le territoire de Mont-Saint-Aignan, des recettes liées aux entreprises sont majeures, majeures, donc les Montsaintaignanais, les collaborateurs au niveau du salaire, paient en fait cela et paient la volonté de la majorité politique de gauche de refuser la réévaluation des attributions de compensation de charges. Ça a été réaffirmé par le Président de la Métropole pas plus tard qu'il y a lundi et comptez sur nous pour continuer à nous battre pour permettre aux Montsaintaignanais d'être traités de manière équitable par rapport au reste des habitants de la Métropole. Ce n'est pas le cas, on voit bien les montants qui sont alloués prioritairement aux villes de gauche. Et puis, sur la politique de transition énergétique, eh bien, vous parlez de « il n'y a rien, il n'y a rien ». C'est faux, vous le savez très bien. D'ailleurs, on prend tous les dispositifs de la Métropole : le premier d'entre eux, ALTERN, la SPL qui va faire tout l'accompagnement énergétique des particuliers et également des professionnels des territoires, on est une des 14 communes à être dedans, à l'actionariat, et j'ai le plaisir d'être au Conseil d'Administration et je peux vous dire que ça avance et qu'on y compte bien. Concernant les aides à la pierre, n'oubliez pas une chose, c'est quand même du ressort de la Métropole, la fiscalité liée à l'aide à la pierre est métropolitaine. Vous ne pouvez pas demander aux Montsaintaignanais de payer 2 fois, une fois en versant à la Métropole pour l'aide à la pierre et une nouvelle fois au titre de la Mairie, cela n'a pas de sens. Et puis n'oubliez pas que, d'un point de vue fiscal, il y a aussi une réduction de 25 % sur trois ans de la Taxe Foncière quand les gens font, réalisent des travaux d'économie d'énergie. Donc, je résume le propos puisque vous l'avez très bien illustré, vous voulez une augmentation générale des impôts et des tarifs et nous la refusons.

Catherine FLAVIGNY : Bon, c'est clair, voilà. Alors, plus personne ne souhaite s'exprimer ? Donc, écoutez, je vais apporter une conclusion. Déjà, je voudrais, en tout premier lieu, remercier nos services qui ont fait un énorme travail en cette période budgétaire pour nous sortir un certain nombre de documents que vous tous, les élus, vous avez eus pour travailler ces dernières semaines à savoir, bien sûr, le ROB de ce soir, bien sûr le PPI mais ce projet de mandature que vous avez d'ailleurs critiqué parce qu'il n'est pas venu suffisamment rapidement pour vous mais je pense que François Vion a bien fait d'insister sur le fait que, oui, nous sommes élus maintenant depuis deux ans, que ces deux ans n'ont pas été simples, vous l'avez rappelé à de nombreuses reprises, pas tellement ce soir d'ailleurs, mais on vient quand même de franchir deux années où, en vous voyant tous, et je devrais remettre mon masque, eh bien, oui, nous traversons des périodes compliquées où le travail de nos services a été encore plus compliqué que d'habitude avec des moyens qui sont limités, oui. Et donc je les remercie particulièrement pour le travail de tous ces documents très complexes, j'insiste, très complexes, qu'ils ont réalisés, pas en prenant un temps important, tout simplement en prenant le temps nécessaire pour qu'ils soient satisfaisants et je pense que ce sont des documents extrêmement bien faits, donc déjà je les remercie pour ces documents. Je n'ai pas entendu beaucoup de remerciements pour nos services et pour les agents et nos administratifs, donc, bon, il me semble que c'est un peu léger, donc je les remercie au nom de tous même si vous ne l'avez pas fait, eh bien, c'est moi qui le fais, voilà.

Alors, ensuite, je voudrais dire que ce budget ou plutôt ce débat d'orientations budgétaires, eh bien, c'est bien que chacun et chaque groupe puisse exposer son point de vue, c'est, sur le plan démocratique, une chose extrêmement importante. Donc, moi, je

vous remercie même si nous ne sommes pas d'accord puisque vous avez bien vu, nous l'avons tous constaté ce soir que nos orientations sont assez opposées, eh bien, écoutez, je remercie tout de même chacun des groupes pour la façon de s'être exprimée et courtoisement parce que c'est important, ce n'est pas toujours, toujours le cas, bon, donc je trouve que le débat a été courtois et correct et que chacun peut exprimer ses idées ici, voilà. Merci dans tous les cas pour cette expression.

Maintenant, il m'a été fait des reproches, au moins déjà j'en retiendrai, je m'exprimerai sur un sujet. Bon, quand on dit qu'on n'a rien fait, parce que j'ai parfois l'impression d'entendre qu'on n'a rien fait, c'est tout de même assez surprenant. Je rappelle à tous, ici, parce que je suis sûre que vous n'avez pas ces chiffres en tête ou du moins un chiffre que je vais vous redonner, nous avons investi, entre 2014 et 2020, 34 millions d'euros, c'est le plus important, et de loin, budget d'investissement qui ait jamais été réalisé dans la commune de Mont-Saint-Aignan. Alors, si vous venez nous faire des reproches, eh bien, reprenez ce chiffre, voilà, bon, ça, c'est important. Et puis, il y a un deuxième chiffre parce qu'on n'a pas à avoir honte de ce que nous allons faire, là, pendant ces années-ci puisque 28 millions d'euros, c'est aussi un chiffre en investissement qui est très important, à vrai dire plus important que ce que nous aurions souhaité faire. Normalement, la ville de Mont-Saint-Aignan, ça aurait été bien qu'on se contente peut-être de 2 millions de moins, n'est-ce pas ? Je me tourne vers l'Adjoint aux Finances, oui, je pense que François Vion aurait apprécié qu'on ait 2 ou 3 millions de moins mais il y a des attentes importantes même si on aurait souhaité reculer un peu, il y a des choses devant lesquelles on ne peut pas reculer. Ce qui m'a frappée un peu ce soir quand même, et même beaucoup, c'est pour ça que nous n'apporterons pas des réponses à chacun de vos questionnements parce que, très sincèrement, nous avons répondu et, à beaucoup, beaucoup de questionnements qui ont été les vôtres ce soir déjà depuis de très nombreuses semaines ou années, enfin presque années, je vais dire, car j'ai un peu l'impression qu'on tourne en rond. On apporte des réponses mais vous nous remettez le débat sur la table, alors, on peut, comme ça, répondre longtemps. Ce que vous avez dit sur Camus par exemple, on en a débattu déjà ensemble au dernier Conseil Municipal. On vous a expliqué qu'on aurait peut-être aimé reculer cet investissement mais il s'est imposé, il s'est imposé tout simplement parce que cela fait des années, je le redis encore une fois, des années que cette école n'en peut plus et craque de partout et que, sans même à avoir à prendre une décision, je veux dire en partageant, je me suis engagée, oui, vis-à-vis des parents d'élèves, voilà, tout simplement en leur disant depuis des mois et des mois et des mois - mais bien entendu ! - que cette école on ne peut rien faire d'autre que de la reconstruire et, oui, on la reconstruit. Bon, enfin, il y a plusieurs exemples comme cela que nous pourrions citer ce soir où on tourne un peu en rond autour des sujets dont nous avons déjà pas mal débattu alors je ne vais pas non plus les reprendre. Dans tous les cas, il nous est reproché et il m'est reproché ce soir de ne pas avoir de vision, il m'est reproché cette citation, cette citation de Thiers "gouverner c'est prévoir" mais, bien entendu, gouverner c'est prévoir, nous n'allons pas nous lancer dans des années où les électeurs nous confient une responsabilité aussi importante que le destin de la Ville sans prévoir et regarder comment nous allons pouvoir ajuster les dépenses qui répondent aux attentes de nos concitoyens et à nos attentes à nous, les ajuster en fonction de ce que nous pouvons dépenser. Donc, c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous avons exprimé, d'abord dans un programme que nous avons proposé aux électeurs, ce programme, les électeurs nous ont accordé leur confiance pour ce programme, voilà, il y a deux ans et, ensuite, ce programme on l'a décliné dans un programme de mandature. Je reviens un petit peu à ce que j'ai dit, fait avec nos administratifs, élus, administratifs, cela a demandé du temps, il a été décliné en programme et actions avec un grand nombre d'actions et puis ensuite on a pu mettre en face de chacune de ces actions nécessaires, ce que nous voulions faire, et les moyens pour le faire mais, là aussi, on met ces moyens en fonction de ce que nous pouvons engager comme dépenses et je vois qu'on nous reproche de vendre une partie, une petite partie hein, de l'école Camus qui a une surface très importante pour pouvoir réaliser les travaux de l'école. Ça, ça s'appelle de la bonne gestion, ça veut dire que, en face d'une dépense à faire, eh bien, nous avons prévu le

moyen de couvrir déjà une partie des financements qui sont nécessaires, moi, j'appelle ça de la bonne gestion, bon, voilà, après, chacun peut appeler ça comme il le souhaite. Dans tous les cas, vous avez exprimé votre point de vue, donc, moi et nous, nous exprimons le nôtre, voilà. Donc nous dépensons en fonction de ce que nous pensons pouvoir dépenser sans aller davantage chercher dans la poche de nos concitoyens, ça, ça me paraît être une chose importante. Dans tous les cas, on essaiera vraiment de s'y tenir et puisque vous me donnez des citations, moi, je vais vous en livrer une et je vais aller chercher beaucoup plus loin dans le temps, je vais vous citer Confucius : « lorsque tu fais quelque chose, saches que tu auras contre toi ceux qui voulaient faire la même chose, ceux qui voulaient faire le contraire et l'immense majorité de ceux qui ne voulaient rien faire », voilà, merci à vous. Alors, oui ?

Martine CHABERT-DUKEN : Est-ce que je peux rajouter juste...

Catherine FLAVIGNY : Ça aurait été bien de le dire avant, Martine, parce que j'ai clos, voilà, je suis désolée.

Martine CHABERT-DUKEN : Ce n'est pas grave.

Catherine FLAVIGNY : J'ai posé la question à plusieurs reprises. Bien, donc, nous avons ce Rapport d'Orientation Budgétaire, nous devons prendre acte, voilà, donc je vous pose la question de savoir si vous reconnaissez vraiment qu'il y a eu débat et que je n'ai empêché personne de parler, j'espère, voilà, bon, sauf Martine, je suis désolée Martine, si c'était très important, tu, bon...

Martine CHABERT-DUKEN : Ce n'était pas trop important.

Catherine FLAVIGNY : En plus, ce n'est pas important, bon. Alors, donc, est-ce que vous reconnaissez qu'il y a eu débat ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Donc, j'en conclus que tout le monde reconnaît qu'il y a eu possibilité de s'exprimer sur ce ROB et je dois vous poser la même question concernant Eurocéane. Alors, là, reconnaissez-vous que vous auriez eu la possibilité aussi de vous exprimer sur Eurocéane si vous en aviez eu le souhait ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

Il y a des questions diverses. Alors, je vais demander à Mme Nicq-Croizat si elle veut bien lire sa question. Allez-y, Mme Nicq-Croizat

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 ;
- **Prend acte** du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2022 de la ville de Mont-Saint-Aignan.

N° 2022-02-04- Rapport d'orientation budgétaire - Budget annexe – Centre nautique et de remise en forme « eurocéane »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2022 ;
- **Prend acte** du déroulement du débat d'orientations budgétaires préalable à l'examen du budget primitif 2022 – budget annexe – centre nautique et de remise en forme « eurocéane ».

Questions orales.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Merci Madame la Maire.

Catherine FLAVIGNY : Je vous en prie, Madame.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Comme vous le savez, la pollution atmosphérique est la cause du décès prématuré de plus de 200 personnes par an sur le territoire métropolitain mais vous avez pourtant refusé, Madame la Maire, que Mont-Saint-Aignan fasse partie du périmètre étendu de la ZFE, donc Zone à Faibles Emissions. Vous l'avez motivé par l'absence de contournement Est et par les difficultés financières que cela pourrait créer pour les ménages fragiles de la commune et pour les étudiants d'avoir à remplacer leur véhicule actuel par un véhicule moins polluant. Lundi dernier, en Conseil Métropolitain, vous avez cependant voté contre le dispositif très ambitieux et très social d'aide que la Métropole va mettre en place pour accompagner financièrement les ménages modestes et très modestes et réduire au minimum le reste à charge s'ils sont contraints de changer de véhicule. Dès le lendemain, vous avez laissé entendre dans la presse locale que vous étiez finalement prête à rejoindre la ZFE. Pourriez-vous, s'il vous plaît, clarifier votre position et nous expliquer ce soudain revirement ?

Catherine FLAVIGNY : Non, alors, voilà, vous me donnez l'occasion, bien, de corriger un peu la presse et de dire les choses telles que je les ai dites. C'est vrai que nous avons voté contre. Vous avez évoqué deux arguments et vous avez raison puisque ce sont des arguments dont nous avons déjà parlé, l'absence de contournement Est. Mais il y en aura un dans l'avenir et nous pensons c'est une fort bonne chose dans tous les cas et, deuxièmement, nous n'étions pas prêts à voter, nous n'avons pas pu voter ce règlement d'aide et il nous est apparu comme absolument indispensable dans tous les cas que les habitants des différentes communes, les particuliers, puissent bénéficier d'aide à la hauteur aussi des difficultés auxquelles ils vont être confrontés parce que ce n'est quand même pas rien que de devoir changer de véhicule et il n'y aura pas qu'une seule voiture qui va être concernée. Dans tous les cas, dans la fameuse délibération, effectivement, il y a trois jours, nous avons voté contre et j'ai insisté sur une chose, il y a une contradiction dans la délibération entre ce qui est écrit ou plutôt il y a une contradiction entre la délibération et le règlement d'aide tel qu'il est exprimé car, s'il est bien spécifié qu'il y aura une aide aux entreprises de 1,2 million sur trois ans, bon, ça c'est bien spécifié. En ce qui concerne les particuliers, il y a une délibération où rien n'est indiqué au niveau du montant et, par contre, dans le règlement qui suit, parce que j'ai bien lu la totalité de ce qui nous était proposé, là, il est indiqué que les aides seront attribuées selon le montant alloué chaque année. Eh bien, écoutez, Mme Nicq-Croizat, moi et nous, pour voter une délibération, nous voulons un montant. C'est la question que j'ai posée, il me semble qu'il y a un vrai problème dans la façon dont les choses ont été rédigées puisqu'il y a une contradiction donc, écoutez, moi, je demande à ce que cela soit levé. Dans tous les cas, quand on crée un dispositif, on doit indiquer les crédits afférents, moi, ça me semble normal de pouvoir savoir à quoi la Métropole s'engage au niveau des dépenses, voilà. Nous voulons tout simplement savoir et connaître cela, c'est-à-dire s'il va falloir aider pour l'équivalent de l'achat de 300 voitures ou beaucoup plus. Je dis simplement que, en ce qui concerne la Ville de Mont-Saint-Aignan, il s'agit de 1 200 véhicules concernés, on est d'accord. En ce qui concerne la totalité de la Métropole, j'ai bien suivi ce que disait Cyrille Moreau, on est parti de 26 000 voitures ou même 23.000 et puis, trois secondes plus tard, ça baissait à 20 000 puis ensuite on était à 15 000, puis ensuite on est arrivé à 10 000, écoutez, bon, finalement, moi, je ne sais pas combien de véhicules vont pouvoir être aidés et la somme que la Métropole veut allouer. Donc, tout simplement, voilà, on ne peut pas voter quand on ne sait pas ce à quoi on doit s'attendre, c'est tout simplement cela que j'ai dit et, quand cela sera levé, écoutez, de toutes les façons, tôt ou tard, on fera partie de cette ZFE, de toute façon c'est la loi, donc on en fera partie mais tant qu'à faire, eh bien, que l'on sache à quoi on s'attend et que surtout les particuliers, les habitants de la Ville de Mont-Saint-Aignan, c'est eux qu'on défend, nous, ici, eh bien, il doivent savoir à quoi s'attendre, voilà. Donc, c'était ça mes propos, Mme Nicq-Croizat. Bien, ça, c'est une première question et vous avez deux questions d'ailleurs. Allez-y.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je vous fais quand même remarquer que, en refusant d'être dans la ZFE, vous n'allez pas dans le sens du bénéfice de vos habitants puisqu'ils vont échapper à la bonification qui leur aurait été allouée si on avait fait partie du périmètre.

Catherine FLAVIGNY : Eh bien, écoutez, on souhaite vivement que la Métropole puisse indiquer des chiffres précis et que l'on puisse savoir.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vous avez eu les réponses, les chiffres étaient bien...

Catherine FLAVIGNY : Non, on n'a pas eu la réponse.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Si, tout-à-fait.

Catherine FLAVIGNY : Ben, c'est ce qu'on verra.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Vous êtes tout-à-fait de mauvaise foi. Vous avez eu la réponse, elle a été...

Catherine FLAVIGNY : Je ne suis pas de mauvaise foi. Je cherche, tout simplement.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Circonscrite, détaillée, précise, vous avez...

Catherine FLAVIGNY : Eh bien, c'est vous qui le dites, voilà.

Sylvie NICQ-CROIZAT : Je pose ma deuxième question. Ça concerne les travaux d'Eurocéane. Lors du dernier Comité de Gestion de la piscine, les représentants des usagers et des clubs utilisateurs ont eu la mauvaise surprise d'apprendre que les travaux prévus entraîneraient une fermeture totale d'Eurocéane à compter de janvier 2023 et ce pour une durée d'au moins 6 mois, qui plus est à une période où des travaux sont également prévus, me semble-t-il, sur le complexe de l'île Lacroix. Il leur avait pourtant été toujours dit que l'organisation du chantier serait phasée pour ménager en permanence l'accessibilité d'au moins un des deux bassins comme cela avait d'ailleurs été le cas lors de la rénovation de l'équipement, donc en 1999-2000, qui constituait pourtant une restructuration bien plus importante de l'équipement. Pouvez-vous préciser cela et nous dire ce que la Ville envisage pour assurer la continuité de la pratique des usagers, notamment celle des clubs et des scolaires ?

Catherine FLAVIGNY : Alors, vous n'avez pas tout-à-fait tort Mme Nicq-Croizat car, effectivement, on parle. On a eu l'occasion de rentrer davantage dans le vif du sujet donc avec Eurocéane et il semblerait tout de même beaucoup plus raisonnable, également financièrement, je le dis, voilà, de pouvoir fermer. Et financièrement, parce que réaliser des travaux je veux dire avec une piscine ouverte, ça semble quand même très compliqué, donc il semble, oui, que l'on s'oriente vers une fermeture quelques mois d'Eurocéane au moment où les travaux commenceront, oui. Je ne peux pas vous en dire plus. Pour le moment, on s'oriente vers une fermeture. Alors, après, ce qu'il faudra qu'on puisse faire parce que, bien sûr, on sait qu'il y a des clubs qui ont, voilà, besoin de s'entraîner, etc., etc. Eh bien, il faudra que l'on puisse travailler ou regarder de près et, ça, nos services le feront avec les piscines les plus proches pour leur permettre un accueil dans certaines conditions, j'espère les meilleures possibles, mais je ne vais pas aujourd'hui vous mentir et vous dire que les travaux d'Eurocéane se passeront sans fermeture. C'est ce que l'on aurait souhaité, je ne pense pas sincèrement que l'on s'oriente vers cela. Voilà ce que je peux vous dire. Gaëtan, oui, Gaëtan Lucas veut compléter.

Gaëtan LUCAS : Oui, je voudrais juste compléter un petit peu parce que, en fait, c'était dans les scénarii un petit peu de tous les candidats qui avaient été retenus, on le pressentait malgré tout, il y en avait qui étaient beaucoup plus catégoriques et qui nous

annonçaient carrément une fermeture d'un an, donc ça avait été d'ailleurs une des raisons du choix du cabinet d'architectes ou, du moins, de Air Agence qui ménageait un petit peu nos usagers sur ce plan-là. Je voulais préciser en effet qu'il y avait, on sait aussi que le fait de ne pas fermer aurait forcément engendré des solutions intermédiaires, vous le disiez, avec la construction de bungalows, une entrée nouvelle, enfin...

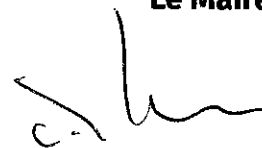
Catherine FLAVIGNY : Et rallonger les travaux.

Gaëtan LUCAS : Ça aurait sans doute été vraiment très compliqué à gérer. Alors, c'est vrai que, voilà, on prend les devants petit-à-petit, il y a déjà quelques contacts qui se nouent. Par rapport à l'île Lacroix, on n'est pas sûr, pour l'instant, que ça coïncide avec nos périodes de fermeture à nous et je pense qu'il sera intelligent que les collectivités sachent s'entendre justement et on sera meneur dans cette discussion.

Catherine FLAVIGNY : Merci beaucoup, merci Gaëtan. Voilà ce que je peux apporter comme réponse. Dans tous les cas, chers collègues, je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin de soirée. Merci à tous.

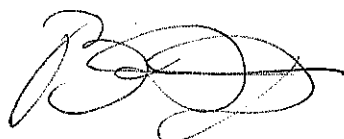
L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h32.

Le Maire,



Catherine Flävigny

Le Secrétaire,



Benjamin Duca Deneuve